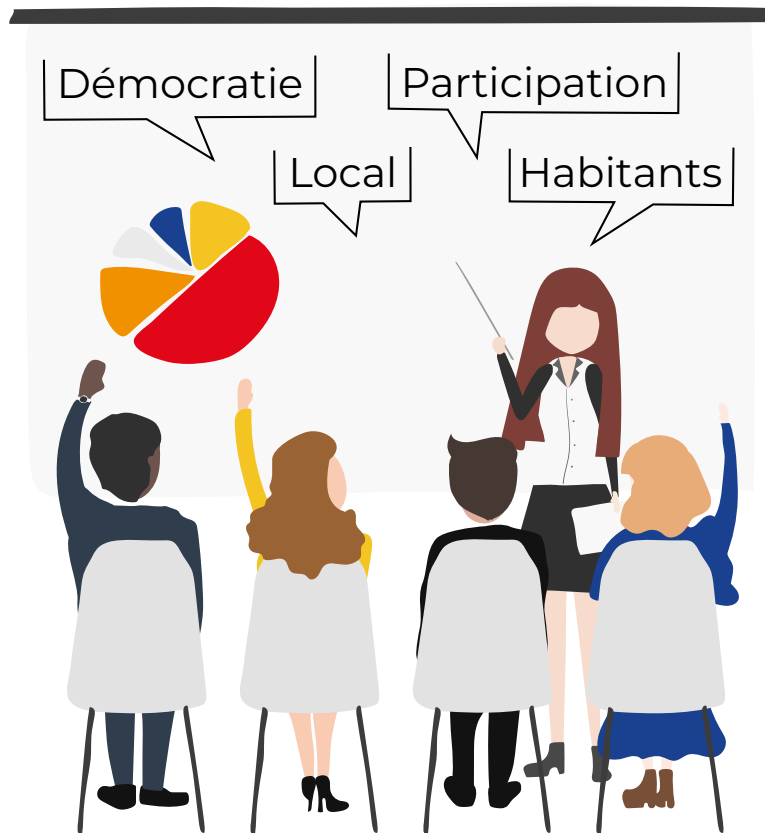


FAIRE PARTICIPER LES CITOYENS

CAS PRATIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE





ET VOUS, COMMENT FAITES-VOUS PARTICIPER LES HABITANTS?

Faire participer les citoyens, les habitants, les usagers est une condition nécessaire à la conduite et au caractère durable d'un projet.

Cette culture de la participation est promue par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle s'appuie sur des processus de participation vertueux, respectueux des principes de la Charte de la participation du public.

Cela se traduit par la mise en place de méthodes participatives propices à l'appropriation et l'implication des citoyens dans les projets de développement durable.

Les ordonnances de 2016 ont conforté ces principes en généralisant la participation du public dès l'opportunité du projet, conférant

ainsi de nouveaux droits aux citoyens dans les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

C'est pour diffuser les bonnes pratiques de la participation et donner quelques clés de réussite qu'en 2018 la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) et l'Agence régionale Énergie Climat Île-de-France (AREC) ont voulu faire connaître des démarches de participation citoyenne déjà entreprises par les acteurs du territoire francilien. L'objectif est que chacun puise de bonnes idées dans les expériences des autres, et se lance à son tour dans la PARTICIPATION.



- | | | | |
|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|
| 1 Romainville et Bobigny | 4 Montreuil | 6 Villepreux | 10 Courbevoie |
| 2 Marcoussis | 5 Le département du Val-de-Marne | 7 Est ensemble | 11 Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart |
| 3 Montgeron | | 8 Cœur d'Essonne Agglomération | 12 Paris-Saclay |
| | | 9 Châteaufort | 13 Paris |

1 INSCRIRE LA DÉMARCHE DANS LA DURÉE 6

Reconstruction du futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville et Bobigny.....	8
Marcoussis 2038, un Agenda 21 coconstruit avec les habitants.....	14
Les habitants au cœur d'un Agenda 21 à Montgeron.....	20

2 MOBILISER LES PUBLICS CONCERNÉS 24

Forte mobilisation pour le budget participatif de Montreuil....	26
Les associations du Val-de-Marne, un relais pour développer la culture du risque inondation.....	30

3 INTÉGRER LA PARTICIPATION DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION 34

Coconstruction d'une opération d'aménagement à Villepreux.....	36
Électrons Solaires 93, coopération pour l'installation de panneaux photovoltaïques.....	40
Consultation locale pour la création d'une régie publique de l'eau en Cœur d'Essonne.....	44
Épicerie participative à Châteaufort, l'Épi Castelfortain.....	48

4 CHANGER SES PRATIQUES 54

Réaménagement de l'avenue Gambetta à Courbevoie.....	56
Le CODEV de Grand Paris Sud, une instance d'expression citoyenne.....	62
Coconstruction du plan climat de la Communauté Paris-Saclay.....	66
Démarche expérimentale de la Petite Ceinture Parisienne ..	70

Lexique.....	76
--------------	----

Des sites ressources.....	78
---------------------------	----

COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDÉ ?

La DRIEE et l'AREC ont constitué un comité de pilotage composé des acteurs suivants : ADEME IdF, Cerema* IdF, le CGDD*, la DRIEA*, l'ERC-EEDD*, FNE IdF*. Ils ont accompagné l'élaboration du recueil et nous les remercions de leur aide précieuse.

Pour identifier des initiatives de porteurs de projet, la DRIEE et l'AREC ont lancé au cours du 2^e semestre 2018 un appel à manifestation auquel 31 structures ont répondu. Une sélection des initiatives a été faite selon les critères suivants :

- un niveau de participation au-delà de la consultation (sauf démarche exemplaire) ;
- une véritable prise en compte de l'expression du public ;
- le respect de la réglementation ;
- la reproductibilité de la démarche ;
- le niveau d'ambition de la démarche mise en œuvre ;

et à l'échelle du recueil, une relative représentativité de la diversité des territoires franciliens et des thématiques traitées dans les projets.

Des entretiens avec les porteurs de projet ont été organisés. 13 initiatives ont été retenues et figurent dans ce recueil.

La DRIEE, l'AREC et les membres du comité de pilotage remercient tous les porteurs de projet ayant répondu à l'appel à manifestation et tiennent à souligner leur implication et leur investissement dans les démarches qu'ils ont portées et qu'ils poursuivent.

Ils remercient également l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne pour son appui dans ce projet.



QU'ENTENDONS-NOUS PAR PARTICIPATION CITOYENNE ?

Dans un contexte de crise de la représentativité, la participation apparaît comme indispensable pour les collectivités qui veulent renouer un lien de confiance avec leurs citoyens. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte quelques principes pour se lancer dans une telle aventure collective.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La participation citoyenne est souvent représentée par une échelle (S. Arnstein, 1969) graduant les différents niveaux de pouvoir accordé aux citoyens.

La consultation, la concertation voire la co-construction sont les échelons privilégiés par les pouvoirs publics notamment, leur permettant d'échanger avec la société civile.

- Constituant la base de tout processus participatif, **l'information** permet de sensibiliser la population sur un projet. Elle assure la transparence du processus et permet la délivrance d'informations fiables.
- La **consultation** sollicite l'avis de la société civile sans obligation de prise en compte par le décideur. L'enquête publique est l'exemple le plus connu de consultation.
- La **concertation** permet un dialogue entre les différentes parties prenantes d'un projet. La décision reste dans les mains du porteur du projet, mais il s'engage à motiver ses décisions. Elle peut conduire à remettre en question le projet, mais elle permet également de l'enrichir, voire de le **coconstruire** collectivement.
- Au-delà (**codécision, délégation de pouvoir, pouvoir citoyen**), le pouvoir de décision est partagé entre les acteurs.

POURQUOI FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS ?

Plusieurs raisons peuvent amener des porteurs de projet à impliquer la population dans l'élaboration de leur projet :

- renouveler le lien entre l'institution politique et le citoyen ;
- s'assurer de l'adéquation du projet avec les aspirations citoyennes ;
- permettre une appropriation collective des enjeux ;
- répondre à une demande de participation émanant des citoyens eux-mêmes ;
- mobiliser leur expertise d'usage des habitants pour améliorer le projet ;
- éclairer une décision complexe avec l'ensemble des points de vue ;
- faciliter l'acceptation des projets ou des politiques en y associant largement la population ou en recherchant des relais parmi elle ;
- susciter la mobilisation active de la population et encourager ses initiatives.

Déterminer les objectifs de la participation est primordial pour expliquer les attendus de la concertation et évaluer la démarche de participation.

QUI PARTICIPE ?

Suivant le projet, certaines catégories de population seront plus concernées que d'autres. C'est ce qu'on appelle les « cibles ». Elles doivent être identifiées en amont du processus afin de déterminer les méthodologies participatives les plus adaptées. Par exemple, les jeunes,

plus sensibles au numérique, pourront facilement participer à des questionnaires en ligne, les habitants d'un quartier ou les usagers d'un espace de loisirs pourront répondre à une enquête sur place...



LES QUATRE CLÉS D'ENTRÉE DU RECUEIL

L'analyse des démarches de participation qui nous ont été soumises suite à l'appel à manifestation d'intérêt, nous a amenés à retenir quatre caractéristiques principales favorisant leur réussite :

- l'inscription de la démarche dans la durée ;
- la mobilisation des publics concernés ;
- l'intégration de la participation dans le processus de décision ;
- le changement de pratiques.

Chacune des 13 démarches retenues réunit des qualités vis-à-vis de ces quatre axes. Néanmoins, elles présentent très souvent un intérêt particulier et des atouts propres à l'un d'eux.

L'organisation du recueil suivant ces quatre axes ou clés d'entrée permet au lecteur de s'y référer plus directement selon son besoin.

1 INSCRIRE LA DÉMARCHE DANS LA DURÉE

Le temps est une composante importante des démarches participatives. Prendre le temps et inscrire ses actions dans la durée est fondamental. La **pérennité** des démarches de participation est une des clés de réussite, car la **confiance** est la base d'une participation efficiente et l'instaurer prend du temps. Veiller à la créer et l'entretenir est essentiel pour conserver la mobilisation des citoyens.

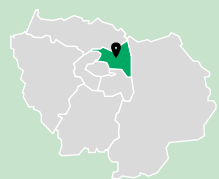


TOUTEFOIS, AU COURS D'UN PROJET PLUSIEURS TEMPORALITÉS SE RENCONTRENT :

- **La disponibilité des citoyens et acteurs locaux** : diversifier les créneaux horaires permet de faciliter leur mobilisation.
- **Le portage des élus est indispensable.** Il constitue un appui pour l'équipe projet et les citoyens au même titre que le temps accordé au projet. Le calendrier électoral et la démarche de participation doivent s'articuler l'un et l'autre.
- **La durée du projet** qui peut être courte ou longue. Trop souvent la participation se limite à un moment précis du projet. Elle devrait pourtant intervenir tout au long de celui-ci de manières différentes suivant les étapes (par exemple, de la coconstruction pour la phase de conception, de l'information pour l'avancement des travaux, du pouvoir citoyen dans la vie du projet...).



Vue aérienne du site de Romainville



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen

Périmètre : Romainville et Bobigny (93) et communes avoisinantes

Porteur de la démarche : Syctom – agence métropolitaine des déchets ménagers

Appui : un garant nommé par la CNDP*

Durée : en cours depuis 2016

Coût : près de 600 000 €

Le Syctom est adhérent à la Charte de la participation du public

RECONSTRUCTION DU FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT

DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE ET BOBIGNY



OBJET DE LA DÉMARCHÉ

Le Syctom, le plus important syndicat européen de traitement et de valorisation des déchets, a lancé une démarche participative portant sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville et Bobigny. Celle-ci a permis de définir le projet et se poursuit actuellement à toutes les étapes clés d'une post-concertation. Le public (représentants des collectivités, acteurs locaux, habitants) s'est fortement impliqué pour rendre des contributions destinées à enrichir les réflexions. Le nouveau centre de traitement devrait voir le jour à l'horizon 2025.

ZOOM SUR LA DÉMARCHÉ DE PARTICIPATION

La démarche initiale de participation du public sur le projet s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance du 3 août 2016 qui renforce le dialogue environnemental et la participation du public. En 2017, le Syctom fait volontairement appel à la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité indépendante, pour garantir le bon déroulement du processus participatif. Jacques Roudier est ainsi nommé garant de la concertation. Il exerce un rôle de facilitateur et veille au respect des valeurs de la CNDP. En mars 2017, la CNDP approuve les modalités de la concertation préalable proposées par le Syctom (notamment périmètre dépassant les seules communes de Romainville et Bobigny et calendrier de mise en œuvre).

Des temps de dialogue et de sensibilisation adaptés aux différents publics (enfants et adultes) sont organisés par le Syctom. Celui-ci met en place en avril 2017 pour toute la durée du projet un comité de suivi, instance de pilotage de la concertation sur le projet. Cette instance est composée de 24 membres regroupant élus des territoires

du bassin-versant du site, services de l'État, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Syctom. C'est l'instance privilégiée de dialogue avec le territoire, par laquelle les acteurs sont informés de l'avancement du projet de Romainville/Bobigny. Chaque séance du comité de suivi est l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des différents temps de concertation et de post-concertation.

LES MISSIONS DU GARANT DE LA CONCERTATION

Depuis la modernisation du droit de l'environnement de 2016, un maître d'ouvrage peut être accompagné par un garant désigné par la CNDP pour garantir le bon déroulement de la concertation préalable.

Tout en respectant les principes de neutralité et d'indépendance, il veille :

- au débat sur l'opportunité du projet ;
- à donner le même poids à l'opinion de chacun ;
- au respect des bonnes conditions d'information du public ;
- à ce que le maître d'ouvrage s'abstienne de toute décision pendant le débat public ;
- à rendre compte des décisions prises après le débat public.

Pour en savoir plus sur les garants de la CNDP (liste, missions, rôle, charte) ou pour demander un accompagnement : <https://www.debatpublic.fr/nos-garants-0>



Exposition itinérante

Le comité de suivi se réunira régulièrement dans le cadre de la poursuite du dispositif de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Réunions publiques, ateliers thématiques, rencontres du Groupe citoyens, échanges sur les marchés, contributions et animations rythment les différents temps de concertation sur le territoire. Des supports pédagogiques et d'information sont proposés au public comme l'exposition itinérante et le site internet du projet. Ces supports permettent aux habitants du territoire de prendre connaissance du projet, de donner leur avis et surtout d'y contribuer.

Le garant de la concertation présente en décembre 2017 son bilan de la concertation préalable, formulant des recommandations en matière de poursuite de la concertation. Ce bilan salue la qualité de la démarche entre-



Affiche de l'exposition itinérante

prise par le Syctom avec une participation du public satisfaisante malgré, parfois, une faible mobilisation à certains ateliers. De plus, le syndicat définit avec le garant, en concertation avec la CNDP, les modalités de la poursuite de l'information et la participation du public sur le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue en 2021.

Dans le cadre du dispositif post-concertation, le Syctom met en place un Groupe citoyens en janvier 2018 et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique en 2021 sur le projet. Il est composé d'une quarantaine de personnes de tout âge très mobilisées (actifs, retraités, représentants d'associations locales, étudiants...). Il se réunit avec le Syctom six fois en 2018.

Lorsque le Syctom lance en avril 2018 une consultation pour l'attribution d'un marché public portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du futur centre, le comité de suivi et le Groupe citoyens sont également associés. Ils contribuent ainsi à l'élaboration de la note de présentation de ce marché, notamment sur les prescriptions environnementales et architecturales, note intégrée au dossier de consultation des entreprises.

“*Enchantée de cette expérience... et d'être impliquée dans le projet.*”

Anne Charlet, citoyenne.

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Les instances comité de suivi et Groupe citoyens sont des instances de dialogue entre le Syctom et les acteurs du territoire qui permettent de suivre le bon déroulement de la démarche de concertation et du projet. Même si la décision finale revient au Syctom, ces instances sont forces de propositions en apportant un regard critique et constructif qui ajuste et enrichit la réflexion du syndicat et des contributions concrètes.

Visite sur site
du Groupe citoyens

FACTEURS DE RÉUSSITE

UN GARANT DE LA CONCERTATION

Avoir fait appel à un garant de la CNDP permet au Syctom d'avoir une démarche de participation encadrée et de bénéficier de recommandations.

UN GROUPE CITOYENS REPRÉSENTATIF DU TERRITOIRE

Le Groupe citoyens constitué par le Syctom, après avoir repéré des personnes impliquées lors d'ateliers d'échanges et avoir fait un appel à manifestation d'intérêt pour repérer d'autres volontaires, est significatif d'ouverture. Non expert des infrastructures de gestion des déchets et des démarches de concertation, il dispose néanmoins d'une expertise d'usage du territoire.

LA SYNERGIE DES ACTEURS

Les échanges et travaux participatifs ont enrichi le projet et l'ont fait évoluer grâce à la forte implication des acteurs locaux, des collectivités, des associations locales au travers du comité de suivi et du Groupe



PERSPECTIVE

Une maison du projet dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2020, sera implantée sur le site de Bobigny en attendant l'ouverture du futur centre. Elle aura notamment pour objectifs de présenter le projet retenu par le Syctom, d'informer les riverains du déroulement des travaux et d'être un lieu d'échanges pour les habitants (animations, actions de sensibilisation et de prévention, etc.).

citoyens. Ces instances impulsent des idées qui contribuent à la compréhension du projet et ouvrent la réflexion notamment sur les aspects pédagogiques.

“ Le Groupe citoyens est une instance de veille, de réflexion... Il a un rôle « d'observatoire », de coconstruction et de citoyenneté active... L'implication des citoyens a permis de réorienter le projet du Syctom et de l'alimenter... Cette participation a fait naître des questionnements sur la manière de consommer, sur les aspects éducatifs concernant les déchets et leur valorisation... Le Groupe citoyens mène une réflexion sur la maison du projet située dans le futur centre... ”

Maroua Ghazouani, citoyenne.



Rencontre du Groupe citoyens

ANECDOTE: UNE VISITE À LONDRES

Le procédé de séchage naturel ne faisant pas consensus, le Syctom a organisé en décembre 2017 une visite à Londres d'un centre de traitement des ordures ménagères utilisant ce procédé. Des membres du comité de suivi (élus, associations et représentants du personnel) y ont participé et ont découvert cette technique qu'ils ont approuvée.



POINT DE VIGILANCE

▲ Veiller à pérenniser la mobilisation des citoyens lorsqu'un projet s'inscrit dans la durée.



Contact

Syctom

Céline Lafon, Cheffe de projet
LAFON@syctom-paris.fr

Pour en savoir plus

Sur le projet

<http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/>

Sur la CNDP

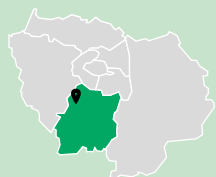
<https://www.debatpublic.fr/>

MARCOUSSIS 2038,

UN AGENDA 21 COCONSTRUIT AVEC LES HABITANTS



Réunion participative avec les habitants



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen

Périmètre : Marcoussis (91)

Porteur de la démarche :
Ville de Marcoussis

Appui d'un consultant et
d'une compagnie théâtrale

Durée : en cours
depuis 2016

Coût : près
de 22 000 €

OBJET DE DÉMARCHE

La Ville de Marcoussis (plus de 8 000 habitants) a réalisé un 1^{er} Agenda 21 de 2011 à 2016. Forte de cette expérience, elle connaît l'importance de prendre en compte en amont l'expertise et les attentes des habitants et autres acteurs du territoire (économiques, associatifs...). Aussi, à la suite du 1^{er} Agenda 21, elle lance une grande réflexion pour définir



les objectifs de développement durable de la commune pour les 20 ans à venir : imaginer ensemble ce qui constituerait « le bonheur à Marcoussis demain ». Au total, 600 habitants et partenaires participent. La commune relève le défi grâce à l'intelligence collective, la transversalité des services, l'implication des élus et la formation de ses agents. La démarche est accompagnée de partenaires institutionnels et prestataires techniques et artistiques.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE

En 2016, la démarche débute par une phase de diagnostic avec de nombreux temps d'échanges permettant à chaque Marcoussisien de s'exprimer : enquêtes, ateliers, conférence populaire, théâtre forum, etc.

Pour commencer, un panel représentatif de 150 habitants de tout âge répond à une enquête menée par des élus et la chargée de mission développement durable sur des questions autour du bien-être. Au sein de la collectivité, c'est le moment de savoir comment a été perçu le 1^{er} Agenda 21 et démarrer le second sur des bases communes. Plus largement, cette étape est le moyen de prendre la mesure de ce qui constitue le bien-être et le mal-être à Marcoussis et de comment chacun peut participer à l'amélioration du bien-être de tous.

Trois ateliers de concertation réunissent ensuite habitants, acteurs socio-économiques, associations, élus et agents. La synthèse fait ressortir des ébauches de scénario de développement à l'horizon 2038 sous la forme de vidéos sur : « Bien-être et vie locale, Marcoussis terre de partages [...] ».

“ En interne, c'est un véritable changement de culture, une appropriation des projets avec une prise en compte des enjeux communs et sectoriels, un véritable décloisonnement des services. Et pour les habitants, ça a été 18 mois de participation et de coconstruction où leurs paroles ont été entendues et reprises. ”

Karine Gonsse,
Directrice générale des Services
à Marcoussis.

Ensuite la Ville met en place une phase de concertation élargie proposant de nombreux événements aux habitants pour les sensibiliser à l'élaboration du nouvel Agenda 21 et les associer à sa coconstruction. Au programme, des « ouvriers de parole* », une conférence populaire et un théâtre forum* de six ateliers de production pour les jeunes de 11 à 18 ans.



L'affiche du court-métrage

* Voir lexique page 76

Au cours du théâtre forum*, les jeunes créent des saynètes autour de la problématique du « bonheur et du mal-être des jeunes à Marcoussis. Et demain ? ». Leurs réflexions sont partagées avec les habitants lors d'un forum public.

En 2017, la démarche se poursuit d'une part avec les citoyens inscrits et ceux tirés au sort, invités à cinq ateliers thématiques, et, d'autre part avec les élus, cadres territoriaux et professionnels de la cohésion sociale et du développement durable, invités à un atelier spécifique.

En septembre 2017, débute la phase stratégique. Pour la mener à bien, il faut extraire l'essence de toute la concertation menée auparavant, hiérarchiser les idées (en termes

OBJECTIFS POUR LA VILLE ET SES HABITANTS

Définir les grands objectifs de développement durable pour les 20 ans à venir en prenant comme fil conducteur le bonheur à Marcoussis demain, et mettre en œuvre le nouvel Agenda 21.

d'importance pour les citoyens) avant de poser les axes stratégiques forts du nouvel Agenda 21.

Pour que cette « distillation des idées » soit ouverte à l'ensemble des habitants, la Ville fait le choix d'un « marché des idées » qui se déroule en deux temps :

- un marché ouvert à tous les habitants qui, dotés du catalogue des 107 idées « pour Marcoussis demain » et d'une certaine somme

LE PROCESSUS DE DÉCISION

L'instance de décision est composée d'un comité restreint appelé « le Club des 5 », réunissant le maire, la maire adjointe au développement durable, la conseillère municipale en charge de l'Agenda 21, la directrice générale des services et la chargée de mission développement durable.



Marcoussous : monnaie locale créée pour le marché aux idées



Marchés aux idées

en « Marcoussous » à l'entrée du marché, n'ont plus qu'à investir leur pécule dans les idées qui leur semblent importantes pour « Marcoussis demain » (le prix de chaque idée ayant été fixé à 10, 20 ou 30 « Marcoussous » en fonction de son caractère atteignable) ;

- un atelier « distillation » composé d'un groupe stratégique de 15 distillateurs dont 5 élus, 3 agents et 7 habitants identifiés lors de la phase de concertation comme constructifs et bienveillants.

Au final, les 73 idées retenues sur les 107 proposées sont réparties sur 11 axes stratégiques (déplacements, énergie, déchets,

services publics, école, économie locale, engagement citoyen, convivialité, solidarité...).

En 2018, les idées retenues alimentent l'écriture d'un scénario : « Marcoussis 2038 ». Afin de rendre ce scénario facilement partageable et appréhendable par tous, le comité de pilotage implique à nouveau les habitants dans :

- la création d'un court-métrage d'anticipation « Marcoussis 2038, loup y es-tu ? » qui donne à voir quelques actions emblématiques issues de la réflexion collective ;
- la réalisation d'un carnet de voyage, illustrant le Marcoussis de 2038 tel qu'imaginé par les habitants.



Livret des 107 idées pour le marché aux idées

LES DATES CLÉS



* Voir lexique page 76

☆ FACTEURS DE RÉUSSITE

DES OUTILS D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

La méthode SPIRAL* a été utilisée pour définir et mesurer le bien-être, et en extraire une vision partagée. La boîte à outils Visions +21* a permis d'appréhender la perception de l'Agenda 21 en interne, les facteurs d'évolution socio-économiques et environnementaux auxquels Marcoussis sera soumise dans le futur, les orientations qui permettront de répondre aux défis à relever d'ici 2038, d'ébaucher un scénario qui articule les actions à mettre en œuvre pour répondre à ces défis.

UNE POPULATION MOBILISÉE SUR UN TEMPS LONG

La communication de la Ville et l'implication des élus et agents se sont inscrites dans la durée. Aujourd'hui, une partie des participants souhaite poursuivre la dynamique en s'engageant dans des groupes de réflexion et de travail autour de la mise en œuvre des projets.

Contact

Mairie de Marcoussis
Agnès Puyal
agenda21@marcoussis.fr

Pour en savoir plus

Sur le projet Marcoussis 2038, un exemple d'« *Innovation publique par le design* »
https://prezi.com/6_l6xyx9caba/

le court-métrage, *Loup, y es-tu ?*
<https://vimeo.com/277469930>

le Carnet de voyage
<http://online.fliphtml5.com/aiszc/yqgo/#p=80>



PERSPECTIVE

La publication du programme d'actions a été repoussée à décembre 2019 car mener à bien les travaux de coconstruction a été jugé prioritaire. Depuis 2016, s'est déroulé un processus avec tâtonnements, phases d'acculturation, transformations de fond. Il se poursuivra sur la durée pour s'inscrire dans un cheminement d'amélioration continue et d'évolution du comportement des habitants.

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche de participation a évolué chemin faisant. Il a notamment fallu adapter les outils facilitateurs de la concertation pour les rendre accessibles à tous les publics et ajouter des rendez-vous de concertation pour impliquer davantage d'habitants via un tirage au sort, du théâtre institutionnel (qui permet de travailler avec les publics et non pour eux)... Ces formes de participation ont permis d'ouvrir le dialogue avec des citoyens qui ne se seraient pas forcément impliqués autrement.

LE BONHEUR, THÈME VASTE ET FÉDÉRATEUR

La question du bonheur, n'étant pas une question d'expert, rend possible la participation de chacun. De plus, elle ramène toujours aux questions environnementales, sociétales et économiques.

DÉFINIR LES RÈGLES DU JEU

Faire participer des citoyens répond à des règles pour faciliter la compréhension du projet et son appropriation. Construire un cadre solide peut rassurer les participants et créer un environnement de confiance.

AVANT LA DÉMARCHE.

- Expliciter le cadre de la participation.
- Pourquoi lancer une telle démarche ?
- Qui porte le projet et qui décide ?
- Quel est l'objet de la participation ?
- Comment peut-on participer ? Et à quels moments ?
- Comment seront analysées, utilisées et diffusées les contributions des participants ?
- Quel calendrier et à quelle échéance ? Etc.

Les réponses doivent être présentées à la population sur des supports variés et accessibles au plus grand nombre (réunion d'informations, foire aux questions sur un site internet, film de présentation, plaquette...).

PENDANT LA DÉMARCHE

S'assurer de la traçabilité des propositions émises par les habitants à l'issue du processus de participation. Cela peut s'opérer au travers de comptes rendus de décisions mis à disposition du public ou d'un forum participatif en ligne, etc.

APRÈS LA DÉMARCHE

Réaliser et diffuser un bilan de la concertation auprès des participants. Cette étape d'évaluation du dispositif participatif, souvent oubliée, permet de conclure la démarche, d'en estimer les points positifs et à améliorer avec les personnes qui se sont impliquées.

Ressources associées

Charte de la participation : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public>

Guide « Démocratie participative : guide des outils pour agir » : <http://www.fondation-nature-homme.org/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir/>



LES HABITANTS AU CŒUR D'UN AGENDA 21 À MONTGERON



Randonnée vélo

OBJET DE LA DÉMARCHE

En 2007, le bailleur social *1001 Vies Habitat* initie une démarche d'Agenda 21 dans la résidence La Forêt à Montgeron, impliquant principalement les résidents et les acteurs locaux (associations, Ville de Montgeron...).

Mobiliser les citoyens sur le long terme n'est pas simple et cela demande une organisation, un accompagnement, une implication des citoyens et un suivi des actions.

“ J'ai découvert le projet grâce au Centre social Saint-Exupéry, il m'a semblé intéressant. Donc, je me suis impliquée dans les activités comme la Fête des Voisins, le traçage des jeux au sol pour les enfants... J'ai participé aux réunions... Je constate des améliorations dans le quartier même s'il reste des choses à faire notamment par rapport à la propreté. ”

Cécile Portier,
résidente du quartier La Forêt.

En 2016, *1001 Vies Habitat* décide de relancer la dynamique d'Agenda 21 dans ce quartier La Forêt. Le bailleur sollicite donc l'association e-graine Île-de-France pour définir la démarche participative ainsi que l'accompagnement et les projets collectifs à mettre en place. Ces projets portent sur l'environnement, le vivre-ensemble et la solidarité dans le but d'améliorer le cadre de vie des résidents et de renforcer le lien social dans cette résidence comptant 900 logements.

Le quartier bénéficie du dispositif de la politique de la Ville. Pour e-graine et le bailleur social, il est important de faire participer les résidents au projet de renouvellement de l'Agenda 21 et de les impliquer à toutes les étapes : propositions d'idées, choix des projets à réaliser, coconstruction d'actions, etc.

Sur un territoire qui n'a pas développé de culture de la participation, le bailleur et e-graine expérimentent différentes formes et démarches participatives s'appuyant sur l'éducation populaire, fondée sur une pédagogie active et collective.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE

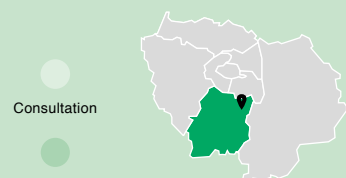
La démarche se caractérise par la forte volonté du bailleur et d'e-graine d'impliquer les résidents à toutes les étapes, de la proposition

des idées jusqu'aux actions. La dynamique de coconstruction a été menée avec les citoyens en partenariat avec la Ville de Montgeron à travers le Centre social Saint-Exupéry, les associations locales de locataires et de jeunes. Pour communiquer sur le projet et son calendrier ainsi que pour valoriser les actions, e-graine élabore un support « La Gazette de l'Agenda 21 ».

Un objectif : mobiliser les résidents du quartier La Forêt (adultes, adolescents et enfants). Une stratégie : comprendre le territoire et se faire connaître auprès des associations locales avant de monter des actions avec elles.

La démarche a débuté en 2016 par une mobilisation de tous les acteurs du quartier, associations locales mais également du centre social Saint-Exupéry.

Pendant plusieurs mois, des animateurs d'e-graine sont allés à la rencontre des résidents pour dialoguer et recueillir leurs idées et propositions sur l'amélioration du cadre de vie et le vivre-ensemble dans la résidence. La phase de mobilisation s'est clôturée en octobre 2016 par une rencontre avec les habitants, sous forme d'atelier, pour définir collectivement le plan d'actions sur le développement durable présentant les grandes orientations du futur Agenda 21. Au total huit orientations à mettre en œuvre d'ici l'été 2017 : l'organisation de



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen

Périmètre : Résidence La Forêt à Montgeron (91)

Porteur de la démarche : bailleur social 1001 Vies Habitat

Appui : association e-graine Île-de-France

Durée : de 2016 à 2018

Coût : 47 000 €





LE PROCESSUS DE DÉCISION

La décision finale revient au bailleur *1001 Vies Habitat* au regard des contraintes financières.

Néanmoins, depuis 2018, la démarche s'oriente de plus en plus vers de la codécision. Le bailleur, avec l'appui d'e-graine, associe de plus en plus les habitants au choix des projets mis en place.

Atelier Agenda 21

la Fête des Voisins, la végétalisation de la résidence, des jeux au sol pour les enfants, des animations créatives et artistiques, des actions pour et avec les jeunes, la programmation de spectacles et la sensibilisation sur les déchets et la propreté.

Ceci débouche sur la réalisation de sept projets coconstruits avec les habitants : une randonnée à vélo et à pied, un rallye jeu à pied pour redécouvrir son quartier, des événements festifs comme la Fête des Voisins, un théâtre forum « Voisins-voisines » pour les familles, ou encore des jeux au sol pour les enfants et des animations ludiques autour des déchets.

Tous ces projets génèrent du lien social, du partage mais aussi le désir de s'impliquer davantage, de poursuivre les actions et d'en créer d'autres. À noter que la Fête des Voisins et les jeux au sol sont entièrement portés par les résidents, ils ont tout imaginé.



Micro-trottoir

Pour valoriser la démarche, e-graine réalise des interviews d'habitants et de partenaires pour montrer comment certains résidents sont devenus moteur de cette dynamique d'Agenda 21 auprès d'autres habitants du quartier.



FACTEURS DE RÉUSSITE

DES RÉSIDENTS IMPLIQUÉS

Pour e-graine Île-de-France, certains habitants sont devenus des partenaires « acteurs » au sein du quartier. Ce groupe « noyau » sensibilise d'autres résidents, et au fil du temps on constate une évolution des comportements.



PERSPECTIVES

Ce projet en a fait naître d'autres notamment à Dammarie-Lès-Lys. Le bailleur *1001 Vies Habitat* a sollicité e-graine Île-de-France pour intervenir dans la mise en place d'un réseau d'éco-ambassadeurs visant à fédérer tous les acteurs en faveur du cadre de vie et de l'environnement du quartier.



Atelier Agenda 21 avec les enfants



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Pérenniser la mobilisation des résidents dans le temps.
- ▲ Permettre à de nouveaux habitants de rejoindre le groupe « noyau » de résidents investis.

DU TEMPS ET DE LA CONFIANCE

L'association a laissé du temps aux résidents pour se mobiliser, s'approprier la démarche au fil des actions.

Aussi, elle est allée à la rencontre de l'ensemble des acteurs déjà présents sur le territoire (associations...). Ceci a contribué à instaurer un climat de confiance, indispensable pour la suite de la démarche participative.

Contact

e-graine Île-de-France
Marie Gendre, Responsable Sud-Est (77, 91, 94)
marie.gendre@e-graine.org
contact@e-graineidf.org

Pour en savoir plus

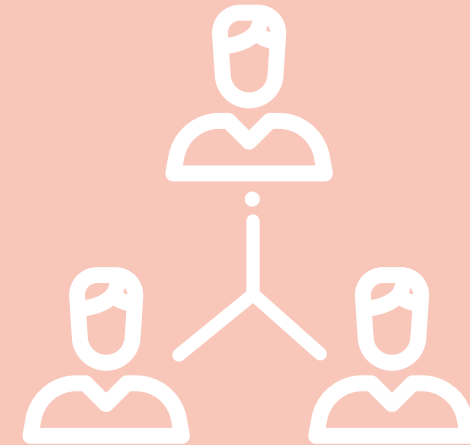
www.e-graine.org
www.1001vieshabitat.fr

Plateforme en ligne :
www.cultivonslaparticipation.citoyenne.org

2

MOBILISER LES PUBLICS CONCERNÉS

Ceci peut paraître évident mais dans les faits, la mobilisation des publics concernés peut être compliquée.



VOICI QUELQUES CONSEILS:

- **Identifier les publics impactés par le projet :** qui seront les bénéficiaires ? Qui peut être impacté négativement par le projet ?
- **Diversifier les canaux de communication en fonction des publics :** savoir à qui l'on s'adresse permet de mieux cibler les moyens de communication. Les jeunes, par exemple, seront très certainement plus sensibles aux réseaux sociaux.
- **Aller à la rencontre de la population :** dresser un stand dans l'espace public, proposer un moment convivial pour discuter de manière plus informelle...



FORTE MOBILISATION POUR LE BUDGET PARTICIPATIF DE MONTREUIL

Rencontres nationales des budgets participatifs
des 8 et 9 novembre 2018 à Montreuil

LES MONTREUILLOIS ET LA PARTICIPATION

Depuis longtemps, Montreuil est une ville où les habitants s'expriment. Depuis 2015, Montreuil lance des budgets participatifs*. Première saison en 2015, puis nouvelle édition en 2017. À chaque fois l'idée consiste à inciter les habitants à proposer des projets créatifs et innovants pour le cadre de vie, puis de les soumettre au vote de l'ensemble de la population. L'objectif de la Ville est de



Triporteur
à la rencontre des habitants

redonner confiance aux habitants dans les institutions. Tous les habitants peuvent voter, y compris les résidents étrangers et les jeunes à partir de 11 ans.

Un règlement encadre la procédure du vote et les conditions de recevabilité. Les habitants participent à l'élaboration du processus au sein d'un comité de suivi, garant de la coconstruction à tous les niveaux de la démarche participative.

36 projets retenus : suite au vote en 2018, 34 projets seront réalisés et 2 projets à dimension « ville » verront le jour d'ici 2019 et 2020. Les projets non retenus constituent une sorte de boîte à idées, auxquelles la municipalité et les services se réfèrent dans le cadre d'analyses de besoins. Certains projets sont alors réorientés vers des dispositifs ou appels à projets plus adaptés, avec l'accord des porteurs.

ALLER VERS LES JEUNES ET LES POPULATIONS PLUS RÉTICENTES

Lors de la 1^{re} édition en 2015, la Ville avait fait appel à un consultant spécialisé sur les questions de concertation pour former ses agents et favoriser ainsi une transversalité des services. Son évaluation avait souligné que peu de projets étaient portés par des jeunes et que certains publics étaient traditionnellement étrangers à ce type de participation.

* Voir lexique page 76



Sensibilisation
sur les projets votés

Forte de cet enseignement, la Ville a décidé en 2017 de tenter d'attirer ces publics en s'appuyant sur les centres sociaux, les antennes jeunesse, le service des seniors, le CCAS*, les associations locales...

UNE CHARTE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

La Ville a renforcé cette confiance avec une charte de la démocratie locale, élaborée et validée en conseil municipal. « Elle énonce les valeurs et enjeux partagés autour de la participation citoyenne et les décline de manière concrète. Elle présente les conditions de réussite des démarches participatives afin que tous les acteurs puissent se les approprier et en être garants. »

Périmètre : Montreuil (93)

Porteur de la démarche :
Ville de Montreuil

Appui : consultant en concertation, associations locales, comité de suivi (habitants)

Coût : 2,5 millions € pour 14 quartiers et 500 000 € supplémentaires pour des projets à l'échelle de la ville

Durée : en cours, depuis 2015

Légende :

- Consultation
- Concertation
- Coconstruction
- Codécision
- Délégation
- Pouvoir Citoyen

Il s'agissait d'aller à leur rencontre dans l'espace public ou dans les lieux d'accueil pour les sensibiliser au budget participatif*. 25 ateliers et réunions publiques, une trentaine de démarches de sensibilisation dans différents lieux publics (marchés, centres commerciaux, rues...) ont permis de toucher de nombreux habitants, notamment en allant vers les gens à des heures différentes de la journée. Le but recherché était de les mobiliser et qu'ils soient eux aussi en capacité de proposer des idées, et de participer à un projet.

Pour relever ce défi, des agents de la Ville et des services civiques ont été formés, les associations, les gardiens d'habitats sociaux, les comités de résidents de foyers de travailleurs étrangers, ont été sensibilisés et ont bénéficié d'outils méthodologiques : vidéos pédagogiques, tutoriels, livret pour apprendre à animer un atelier, savoir accompagner un habitant porteur d'idée de la formulation jusqu'à la communication.

PLUS DE 5 800 DÉCIDEURS!

Le vote se déroule sur la plateforme numérique du budget participatif, où chaque habitant vote pour trois projets « ville » et trois projets « quartier ».

Le bilan est positif avec une montée en puissance du taux de participation : 364 contributions,

LE BUDGET PARTICIPATIF

Mettre en place un budget participatif* demande à tous de faire des efforts pour lever les résistances en interne mais aussi en externe. Cela requiert beaucoup d'investissement en temps humain pour rassembler, échanger, avancer ensemble. La Ville de Montreuil a bénéficié de l'expérience de la 1^{re} édition du budget participatif et elle a su s'adapter en mettant en place un dialogue continu et une confiance partagée pour atteindre le consensus. Son souhait d'élargir la mobilisation des publics notamment de ceux qui n'étaient pas touchés a été atteint en allant à leur rencontre. On constate que ces publics viennent à présent voir les projets et reconnaissent l'investissement des autres habitants.

18 674 votes et 5 818 participants (contre 287 contributions, 8 322 votes et 2 265 participants en 2015). Les projets sont visibles par tous sur la plateforme numérique, ce qui apporte une transparence du dispositif et la possibilité des interactions.

“ Le budget participatif est un levier formidable pour donner le pouvoir d'agir aux habitant.e.s. Il participe à retisser de la confiance et à construire un cercle vertueux entre les habitant.e.s, l'administration et les élu.e.s. Après tout, les citoyen.n.e.s sont les meilleur.e.s expert.e.s de leur ville, il ne suffit pas de leur donner la parole tous les 6 ans, il faut permettre qu'ils et elles investissent la place publique au quotidien ! ”

Tania Assouline,
Maire adjointe en charge de la démocratie locale.

* Voir lexique page 76



FACTEURS DE RÉUSSITE

UNE CULTURE LOCALE DE LA PARTICIPATION

À Montreuil, les démarches participatives existent pour la rénovation et les projets urbains, la culture, l'éducation, la jeunesse, la santé... En raison de sa portée, le budget participation a contribué à consolider et à clarifier le dispositif de démocratie locale notamment les circuits de prise de décision, la notion de marge de manœuvre ou encore la compréhension des enjeux.

La prise en compte du vote de tous les habitants résidents étrangers ou non montre l'attachement de la Ville de Montreuil à l'expression et à l'implication de sa population tout entière dans la vie de la commune.

ÉVALUATION

Sur la base d'entretiens collectifs incluant habitants, élus et services, un diagnostic partagé et des préconisations ont été élaborés pour améliorer le budget participatif. L'évaluation a permis de mesurer des changements sur :

- la participation active de tous les Montreuillois à la définition des priorités du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins ;
- la confiance entre les citoyens, leur administration et leurs élus ;
- la culture professionnelle en interne ;
- la compréhension de la part des habitants du fonctionnement de la Ville, des méthodes d'éducation populaire ;
- la tenue de débats contribuant à une meilleure compréhension réciproque et à susciter des collaborations.

L'évaluation a également permis d'analyser les forces et faiblesses du processus et la

relation avec les porteurs à chacune des étapes de la démarche (communication, instruction, vote...).

À noter que la Ville de Montreuil a organisé les 8 et 9 novembre 2018 les « Rencontres nationales des budgets participatifs » ce qui a permis aux collectivités d'échanger sur leurs expériences et méthodes.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Prendre en compte le temps humain d'investissement.
- ▲ Veiller à conserver un dialogue continu avec les habitants.
- ▲ Acculturer les agents des services communaux au budget participatif* pour favoriser la transversalité.



Contact

Mairie de Montreuil
Sylvie Baste-Deshayes Cheffe du service démocratie participative
sylvie.baste@montreuil.fr

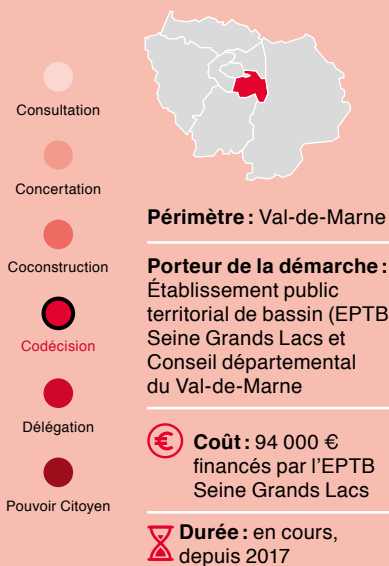
Pour en savoir plus

Plateforme numérique (vote et projets)
<https://budgetparticipatif.montreuil.fr/>



LES ASSOCIATIONS DU VAL-DE-MARNE UN RELAIS POUR DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE INONDATION

Balade urbaine



L' EPTB Seine Grands Lacs est adhérent à la Charte de la participation du public

OBJET DE LA DÉMARCHE

Le département du Val-de-Marne est un territoire particulièrement vulnérable au risque d'inondation avec 26 communes sur 47 en zone inondable et 300 000 Val-de-Marnais potentiellement inondés (et plus encore indirectement impactés par les fragilités de réseau). Une des priorités du Conseil départemental du Val-de-Marne est de développer une culture du risque auprès de ses habitants.



* Voir lexique page 76

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, porte, aux côtés de 19 autres maîtres d'ouvrage (dont le conseil départemental du Val-de-Marne), le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. L'un des trois objectifs de ce PAPI est le développement de la culture du risque inondation/culture du fleuve auprès des Franciliens.

Dans ce cadre, l'EPTB Seine Grands Lacs a lancé un dispositif intitulé EPISEINE (*Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine*). À travers une plateforme numérique, la mise à disposition de ressources pédagogiques libres de droits et la formation d'acteurs relais notamment, ce dispositif doit permettre de déployer l'information et préparer la population face à ce risque.

Ainsi, l'EPTB Seine Grands lacs et le Conseil départemental du Val-de-Marne lancent en 2017 une démarche expérimentale visant à mobiliser les associations locales pour en faire des relais de sensibilisation auprès des habitants de ce département.



Formation des associations, juin 2018

LA CULTURE DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

La Charte de la participation du public du département du Val-de-Marne a fêté ses 10 ans en 2018. Dès 2016, le département s'est doté d'une « mission démocratie participative ». Grâce à l'appui méthodologique de cette cellule, les discussions liées à la construction des outils ont abouti à une réflexion mûrie et partagée par tous.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE

Pour agir efficacement, l'équipe en charge de ce projet choisit de mobiliser les associations val-de-marnaises quel que soit leur domaine d'actions (sport, solidarité, quartier, éducation à l'environnement, culture...). Relais de communication de par leur proximité avec les différents publics, elles sont incontournables ! Une dizaine d'associations manifestent leur intérêt pour ce projet expérimental et depuis contribuent tout au long de la démarche.

Une réunion de lancement permet d'apporter des connaissances sur le thème des inondations, recueillir les témoignages de ces associations suite à la crue de 2016, connaître leurs pratiques et leurs besoins en termes d'outils pédagogiques et clarifier leurs rôles dans la sensibilisation de la population.

Lors d'une balade urbaine par exemple, ces associations sont confrontées directement aux réalités du terrain, à sa vulnérabilité et rencontrent les acteurs de la gestion de crise.

Trois ateliers sont ensuite organisés à leur intention pour concevoir collectivement deux kits pédagogiques adaptés à leurs besoins.



Atelier, décembre 2017

L'objectif est de coconstruire des outils utilisables par toutes les associations locales et adaptables aux publics qu'elles touchent (personnes âgées, jeunes, personnes illettrées...).

Le premier kit est conçu pour animer une balade urbaine en zone inondable avec des supports d'animation, des fiches discours et des tracés de balade déjà testés.

L'autre est un magnet en forme de bouée (voir ci-contre le logo d'EPISEINE) contenant une fiche détaillant les bonnes pratiques à adopter en cas d'inondation.

Deux sessions de formation d'une journée sont ensuite organisées auprès d'un

public plus large d'associations pour leur transmettre les bases théoriques en matière de risque d'inondation en Val-de-Marne, leur présenter les outils coconstruits pendant la démarche et les entraîner à leur utilisation.

Les kits ont enfin été remis aux associations pour qu'elles testent en situation réelle leur appropriation par les différents publics.

La première rencontre annuelle avec le réseau de relais associatifs est prévue en avril 2019. Elle permettra d'établir un premier retour d'expérience suite à l'utilisation sur le terrain des kits coconstruits pour y apporter si besoin des améliorations.

À ce jour, plus de 2 000 magnets ont été distribués par les associations et une trentaine de balades urbaines ont été organisées (ou sont prévues courant 2019) suite à cette démarche.



“ Globalement la démarche a été très intéressante, car nous avons pu rencontrer différentes associations et créer des liens pour réaliser des projets communs... Beau travail de synthèse des chargées de mission du Conseil départemental et de l'EPTB, aussi. Sur les outils, les besoins des associations ont été pris en compte. Grâce à eux, notre association sensibilise le public sur les risques d'inondation notamment à travers la Gazette du Chat Pitre et dans les balades urbaines... ”

Sylvie Méligne,
Vice-présidente de l'Association
pour la sauvegarde du Bras du Chapitre.

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Le projet porte sur la coconstruction d'outils avec les associations. Ces outils leur sont destinés et sont validés sur le terrain par elles.



FACTEURS DE RÉUSSITE

DES OUTILS ADAPTÉS AU TERRITOIRE

Des outils pédagogiques adaptés aux besoins, car créés avec les utilisateurs.

Les outils sont testés afin de savoir s'ils sont adéquats et si les messages sont adaptés. Cette démarche agile permet des réajustements avant de diffuser les productions plus largement.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Prendre en compte les spécificités des différentes associations (composées de bénévoles, de spécialistes de l'éducation à l'environnement ou autre domaine...) pour proposer une offre adaptée.
- ▲ Veiller à la pérennité du réseau de référents associatifs.
- ▲ Veiller à la bonne utilisation des outils et des messages diffusés sur le long terme.
- ▲ Faire évoluer les outils pédagogiques.



PERSPECTIVES

Dans un souci d'amélioration continue, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Conseil départemental du Val-de-Marne procèdent depuis plusieurs mois à une évaluation de la démarche et des outils. Ceci leur permettra de faire évoluer les kits pédagogiques voire de les compléter. Les outils sont aujourd'hui déclinés sur d'autres territoires franciliens (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne...). La démarche est en train de s'étendre aux villes du Val-de-Marne. Le Conseil départemental fait pour cela appel à son réseau de référents techniques sur les différentes communes.

Contact

EPTB* Seine Grands Lacs
Marion Cauvin

Chargée de la prévention des inondations en
Île-de-France
marion.cauvin@seinegrandslacs.fr

**Conseil départemental
du Val-de-Marne**

Maud Poissonnier-Lescuras
Chargée de mission Réduction de la vulnérabilité
aux inondations
maud.poissonnier@valdemarne.fr

Pour en savoir plus

seinegrandslacs.fr
https://www.valdemarne.fr/

Et télécharger les outils :
episeine.fr

* Voir lexique page 76

3 INTÉGRER LA PARTICIPATION DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

Trop de processus participatifs sont qualifiés par les habitants de « pseudo-concertations » car les effets sur la décision publique ne se font pas ressentir. Cela crée de la suspicion envers la sincérité des décideurs et provoque de la démobilisation.



POUR ÉVITER UN EFFET DE PSEUDO-CONCERTATION :

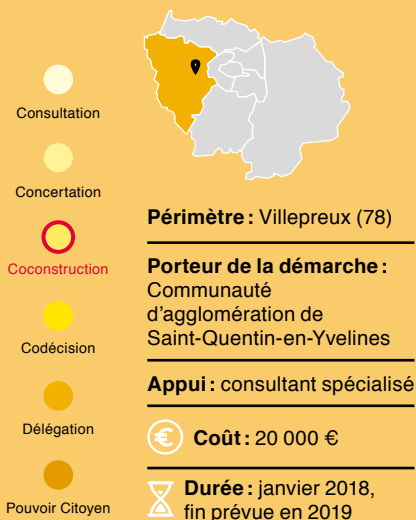
- **Démarrer la participation suffisamment tôt** pour avoir une influence réelle sur les décisions à prendre.
 - S'assurer que les **objectifs de la participation** soient explicites et partagés par tous.
 - Indiquer clairement quels sont les **points négociables** et ceux qui ne le sont pas.
 - Chercher à **dégager des idées partagées** plutôt qu'une collection d'idées individuelles et souvent contradictoires.
 - **Rendre compte précisément et publiquement** de ce qui est retenu dans la décision et ce qui ne l'est pas, en justifiant ces choix.
 - Si besoin, s'adjoindre dès le départ le concours d'un **garant ou d'un grand témoin** qui donnera quitus au processus participatif mis en place.
- Ne pas craindre de voir le projet de départ évoluer : c'est souvent en bien !**

COCONSTRUCTION

D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT À VILLEPREUX



Balade urbaine



OBJET DE LA DÉMARCHE

En 2017, la commune de Villepreux révisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU*) et y intègre des secteurs à urbaniser sur lesquels des premiers éléments d'aménagement sont définis à travers les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Un des secteurs concernés est celui du Trianon. Pour répondre aux ambitions de densification du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF*) et de mixité sociale de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU*) (25 % de logements sociaux d'ici 2025), la ville opte sur ce secteur pour un objectif de 250 logements sur 7 hectares environ. Compte tenu de l'ampleur de l'opération, la maîtrise d'ouvrage revient à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Celle-ci a donc pour objectif de coconstruire le scénario d'aménagement et

porte la démarche de participation en partenariat avec la commune de Villepreux. Il s'agit aussi pour elle de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

DU DIAGNOSTIC À L'APPROFONDISSEMENT D'UN SCÉNARIO

La démarche participative suit le déroulé du projet technique : diagnostic, programmation et définition de différents scénarios d'aménagement, puis choix et approfondissement d'un scénario. Chacun de ces temps est ponctué par des ateliers participatifs.

Les cibles prioritaires sont réparties en quatre collèges : les riverains directement impactés par le futur aménagement, les habitants de tous les quartiers de Villepreux, les associations et les commerçants. Chacune de ces cibles est représentée lors des ateliers.

Pour le diagnostic, des balades urbaines sont organisées permettant ainsi aux élus, citoyens et commerçants de visiter ensemble le site. Le diagnostic technique est ainsi complété par un diagnostic « à dire d'acteurs », une approche plus qualitative et plus sensible du lieu. Un premier atelier participatif aide à définir des enjeux communs. L'ensemble de ces éléments recueillis permet de constituer un diagnostic partagé.

Dans la 2^e phase, d'autres ateliers participatifs regroupant l'ensemble des cibles identifiées permettent d'interroger les habitants sur les



Atelier sur les ambiances urbaines

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Une page internet et une adresse électronique dédiées au projet sont disponibles. Les habitants intéressés pour suivre le projet peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion et être ainsi informés directement. La collectivité va aussi directement à la rencontre des habitants pour les mobiliser et les interroger. Par exemple, les lycées sont sollicités sur le parvis de leur établissement pour répondre à des enquêtes.

éléments qu'ils aimeraient retrouver sur l'espace du Trianon. Ce temps enrichit le projet de composantes que la collectivité n'avait pas identifiées (par exemple, un espace d'animation pour l'organisation de rencontres).

La démarche de participation n'est pas terminée au moment de la rédaction du recueil. D'autres étapes restent à venir, comme celle de la définition précise du projet au regard des contraintes financières.



* Voir lexique page 76

FACTEURS DE RÉUSSITE

DES INVARIANTS DÉFINIS À L'AVANCE

Le PLU avait défini une programmation composée d'éléments qualifiés d'invariants au projet : ceux-ci ont été présentés à la population comme ne pouvant être remis en question. Ces invariants étaient la mixité fonctionnelle, la mixité sociale, et un minimum de 250 logements.

Ce dernier chiffre a été le principal point de discussion, la population, dans sa grande majorité, n'ayant pas connaissance du cadre politique et réglementaire (cf. supra) ayant prévalu et n'ayant pu participer à ces prises de décision préalables.

Ces invariants fixent un cadre de participation pour les habitants et de décisions pour les élus, qui ne peuvent par la suite être questionnés. Faire comprendre ces invariants demande des efforts de pédagogie et de la bienveillance face aux interrogations et craintes de la population. Mais ces dernières ne sont pas à rejeter : elles font grandir le projet en amenant à travailler sur les contraintes engendrées par les invariants.

Définir des choix politiques et les assumer contribue à la transparence de la collectivité auprès de la population.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Faire preuve de pédagogie pour expliquer le choix de construire au moins 250 logements.
- ▲ Veiller à ce que les outils ludiques utilisés ne soient pas perçus comme infantilisants.
- ▲ Ne pas associer les élus aux échanges lors des ateliers pour libérer la parole des habitants.

DES OUTILS D'ANIMATION LUDIQUES

Sur des temps d'ateliers courts (2 à 3 heures), les outils mobilisés doivent être simples et efficaces. Ils doivent faire prendre conscience des enjeux rapidement mais aussi laisser place à la créativité. Ici, des Lego® ont été utilisés. Leur avantage : pouvoir être positionnés

sur un plan à l'échelle 1/1 000°, ce qui facilite la projection dans l'espace. Un atout pour la compréhension et l'appropriation de tous.

LE CONSULTANT : UN TIERS DE CONFIANCE

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a missionné un prestataire spécialisé dans la concertation en plus de la partie aménagement, plus technique.

Les avantages reconnus par le maître d'ouvrage :

- la neutralité : c'est un « tiers de confiance » à la fois pour la population mais aussi pour le maître d'ouvrage ;
- la synthèse : la retranscription des échanges qui font gagner du temps au chargé de mission ;
- la traduction des propositions des habitants en solutions techniques ;
- la pédagogie avec les habitants ;
- les capacités d'animation qui ne « s'inventent pas ».

LE RESPECT DE LA PAROLE DE CHACUN

Un petit groupe de citoyens s'est constitué en marge de la démarche de participation dans une logique d'opposition au projet et travaillait donc en parallèle sur le projet d'aménagement. Malgré cette franche opposition, il a été décidé de leur laisser la parole dans le cadre de la concertation officielle et d'enrichir le projet par le fruit de leur réflexion.

Certains éléments ont ainsi été présentés en atelier par un de leurs représentants et versés au compte rendu de concertation.

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Le processus de décision est resté classique.

Pour le choix final du projet, les élus ont analysé les trois propositions faites par les habitants au regard des invariants définis au départ. Les élus ont ensuite expliqué leur choix face à la population.

Néanmoins, une étape de définition plus précise du projet est en cours et pourrait revoir certains aspects du projet au regard des contraintes financières.

Une restitution des choix finaux devrait être faite auprès de la population. En effet, la collectivité n'avait initialement pas prévu de faire participer les habitants pour cette dernière étape. Elle l'envisage désormais. Ceci permettrait aux habitants ne pas être mis de côté en cours de route et de suivre l'ensemble du processus d'élaboration.

“ Des concertations nous en faisons déjà, car c'est un passage obligé, notamment lors de l'élaboration des PLU. Mais jusqu'ici c'était plus de l'information qu'une concertation active. Dans cette démarche, le principal objectif était de permettre la discussion et de mettre en évidence les visions et contradictions que nous avons tous dans nos utilisations de la ville et dans nos souhaits. Cela nous a permis de mieux nous comprendre, mais aussi de nous ouvrir les uns et les autres sur les problématiques quotidiennes, réglementaires, fonctionnelles, etc. et d'en parler à voix haute. ”

Thierry Essling,
1^{er} adjoint au maire de Villepreux.

Contact

Communauté
d'Agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines
Service urbanisme et prospective
01 39 44 80 80

Pour en savoir plus

www.saint-quentin-en-yvelines.fr/lagglo/les-douze-communes/villepreux/villepreux-demain-concertation-sur-le-secteur-elargi-du-trianon/



Photo prise lors de l'événement de création de la SCIC (juin 2018)

ÉLECTRONS SOLAIRES 93

COOPÉRATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

OBJET DE LA DÉMARCHE

Après la COP 21 de décembre 2015, un groupe d'habitants des Lilas et du Pré Saint-Gervais, très sensibilisés aux questions écologiques, décide de réfléchir ensemble aux solutions que peuvent apporter (et porter) les habitants, eux-mêmes, pour la transition écologique, et plus particulièrement autour des aspects énergétiques et des énergies renouvelables. En effet, ils constatent l'urgence à agir : « la COP 21 a montré l'urgence à lutter contre le réchauffement climatique [...] nous, citoyens voulons reprendre en main notre destin énergétique en agissant localement. »

Ainsi, en juin 2016, ce groupe d'une dizaine de personnes décide de créer l'association Électrons Solaires 93 dont l'objectif est le développement et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire de l'EPT Est Ensemble (93) pour œuvrer localement au service de la transition énergétique.

Durant deux ans, les membres de cette association rassemblent autour d'eux une centaine d'adhérents et génèrent une vraie dynamique locale. L'activité de l'association consiste, à cette époque, à se faire connaître, accueillir de nouveaux adhérents, participer aux divers événements du territoire (journée sans voiture, du développement durable...) mais aussi à réfléchir à la faisabilité technique et financière du projet.

En juin 2018, une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC*) est créée en parallèle de l'association pour porter l'activité économique de production d'électricité locale. Chaque personne peut donc prendre des parts – épargne citoyenne – et devenir sociétaire de la SCIC.

UNE ORGANISATION FAVORABLE À LA PARTICIPATION

La SCIC regroupe 89 sociétaires, dont 4 collectivités et 5 associations.

Quatre groupes de travail sont créés, ouverts aux sociétaires volontaires, regroupant une vingtaine de personnes actuellement :

- un groupe « installation », chargé de la « recherche de toits » par des visites sur site avec les collectivités concernées. À savoir, le nombre de toits identifiés est déjà très largement suffisant pour démarrer le projet.

Des enfants de l'école Waldeck-Rousseau, sur laquelle sera installée, courant 2019, le 1^{er} panneau photovoltaïque financé par Électrons Solaires 93

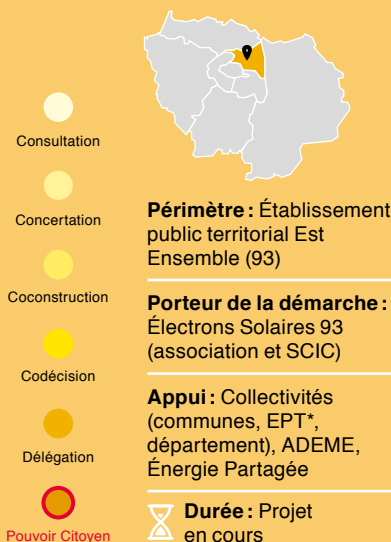
LE PROCESSUS DE DÉCISION

Les quatre principes guidant le projet sont :

- un projet citoyen et participatif ;
- une démarche démocratique ;
- un projet local ;
- un projet sans aucune finalité spéculative (le statut de SCIC oblige à réinvestir au moins 57,5 % des bénéfices dans la structure).

Une SCIC fonctionne sur le principe « 1 personne = 1 voix ». Le pouvoir est détenu de manière équitable entre tous les sociétaires. Même si des sociétaires ont pris plusieurs parts dans la SCIC, ils n'ont pas plus de pouvoir sur la décision que celui qui n'en a pris qu'une seule.

Son conseil coopératif de 11 membres élus, élargi aux coopératrices et coopérateurs qui souhaitent y participer, se réunit tous les mois.



* Voir lexique page 76



Stand pédagogique lors d'un événement local pour expliquer le fonctionnement d'un panneau et le projet d'Électrons Solaires 93.

- Ce groupe est également chargé des études de faisabilité, des relations avec les entreprises, les services techniques des collectivités...
- Un groupe « juridique et financier », chargé de la rédaction des réponses aux différents appels à projets ou appels d'offres, des conventions, de la vérification de la validité du modèle économique.
- Un groupe « communication » chargé de la réalisation de supports de communication, de la communication via les réseaux sociaux.
- Un groupe « pédagogie », initié par l'association, chargé de l'animation lors d'événements ou dans des écoles.

Ces deux derniers groupes sont ouverts aux adhérents de l'association.

Parallèlement, l'association compte environ une centaine d'adhérents. Tous ne sont pas sociétaires. Certains choisissent d'investir

BON À SAVOIR

Électrons Solaires 93 fait partie d'un réseau francilien composé d'une dizaine de collectifs similaires disséminés en Île-de-France, dont EnerCit'if (Paris), EnerCitY78 (Yvelines), Fermes Solaires du Mont Valérien (Ville-d'Avray), Plaine Énergie citoyenne (Plaine commune), Thermie (Rueil-Malmaison)... L'association nationale Énergie Partagée, anime ce réseau et apporte un soutien technique et méthodologique auprès de ces collectifs. Cette association propose des réunions bi mensuelles mais aussi des séances de formations (conférences, webinars...) sur des aspects plus techniques.

de leur temps dans le projet pour sensibiliser, faire de la pédagogie auprès du grand public, des écoles... à défaut de pouvoir investir financièrement dans la SCIC.

“ Le rôle de l' élu c'est d'être facilitateur, et on croit à ce projet, en l'association, en la SCIC. [...] Et ce qui est intéressant pour une ville avec ce genre de projets où on va installer des panneaux sur une école, c'est que ça crée une émulation. Une prise de conscience globale, collective. ”

Christophe Paquis,
élu à la mairie des Lilas.

FACTEURS DE RÉUSSITE

DES OBJECTIFS CONVERGENTS, UN PARTENARIAT CONSTRUCTIF

Le Schéma régional Climat Air Énergie affiche des objectifs ambitieux de production d'énergies renouvelables. En effet, l'objectif fixé est de 11 % de la consommation en énergie produite par des énergies renouvelables à l'horizon 2020, contre 7 % environ en 2016 (source : ROSE, 2016). L'initiative d'Électrons Solaires 93, en totale adéquation avec ces ambitions politiques, a été très favorablement accueillie par les collectivités.

Depuis la création de l'association en 2016, les communes de Romainville, Les Lilas et Bagnolet ainsi que le territoire d'Est Ensemble ont soutenu cette initiative et ont adhéré à l'association. Depuis décembre 2018, quatre communes (Bagnolet, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais et Romainville) ont pris des parts dans la coopérative.

Le soutien des collectivités ne se limite pas à cela. En effet, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et l'Établissement public territorial Est Ensemble ont contribué au financement des études de faisabilité.

Électrons Solaires 93 travaille également avec des techniciens des mairies du territoire d'Est Ensemble pour repérer les toits publics propices à recevoir des panneaux photovoltaïques (vérifier la pente, le taux d'ensoleillement...).

Par exemple, la mairie des Lilas fait partie des communes très investies depuis le début du projet. Aussi, a-t-elle rapidement proposé l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux de ses écoles. L'école Waldeck-Rousseau sera le premier bâtiment public à se couvrir de panneaux solaires. En mars 2016 déjà, la commune signait le pacte pour la transition avec l'association nationale Alternatiba et s'enga-

geait ainsi à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle a logiquement apporté son soutien à Électrons Solaires 93.

POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Veiller à la répartition des rôles entre l'association et la SCIC.
- ▲ Évaluer l'épargne citoyenne mobilisable sur le territoire de projet.

« L'accueil et l'ouverture de la Coopérative Electrons solaires sont réels : tout nouveau sociétaire, citoyen comme ville, peut assister et participer aux conseils coopératifs officiels mensuels et aux groupes de travail associés où s'applique 1 personne = 1 voix. »

Un citoyen, sociétaire

Contact

Françoise Gayral
francoise.gayral@wanadoo.fr

Pour en savoir plus

sur le projet et son avancement :
electrons-solaires93.org

sur le film avec les enfants de l'école
Waldeck-Rousseau : <http://electrons-solaires93.org/video/Rejoignez-nous.mp4>

sur les projets citoyens en
France autour des énergies
renouvelables
energie-partagee.org



Inauguration de la Régie Eau Cœur d'Essonne le 27 avril 2017

CONSULTATION LOCALE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU EN CŒUR D'ESSONNE



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen



Périmètre : Cœur d'Essonne Agglomération (anciennement communauté d'agglomération du Val d'Orge)

Porteur de la démarche : CA du Val d'Orge, à l'époque

Appui : Collectivités (communes, EPT, département), ADEME, Énergie Partagée

Durée : 6 mois (2015)

OBJET DE LA DÉMARCHÉ

La communauté d'agglomération du Val d'Orge a été créée en 2001 et regroupait une dizaine de communes de l'Essonne. Dès sa création, les élus ont fixé certaines règles et principes pour optimiser la gestion de la collectivité :

- l'usager au centre de la démarche ;
- les décisions adoptées à l'unanimité des communes ;
- une compétence gérée de la même manière par toutes les communes.

Pour la compétence « eau potable » plus précisément, la réflexion a commencé en 2006. La communauté d'agglomération alors composée de dix communes a fait le constat suivant :

- chaque commune passe par une délégation de service public (DSP), via un opérateur (national, généralement) ;
- toutes les communes sont reliées à la même usine de production d'eau potable ;
- mais, aucune ne paie le même prix de l'eau !

Forte de ce constat, la collectivité décide de regarder chaque DSP afin d'en rallonger certaines et d'en réduire d'autres de manière à obtenir une date d'échéance unique de l'ensemble des contrats de délégation de service public. L'échéance finale globale est fixée au 1er mai 2017.

ZOOM SUR LA DÉMARCHÉ

En 2014, la collectivité décide de relancer la réflexion au travers d'une étude globale en questionnant le mode de gestion : délégation de service public ou régie ?

Après une phase d'étude non conclusive, les élus décident de consulter les usagers, les principaux concernés par la problématique. Cinq réunions publiques sont alors organisées pour informer la population. Puis, en juin 2015, un dossier de consultation composé d'une

PRISE DE DÉCISION

Les élus ont consulté les usagers en organisant un vote sur un mode non encadré réglementairement. Ce vote était une consultation ainsi les élus avaient encore le choix de suivre ou non l'avis des usagers.

plaquette d'informations pour comprendre les différents modes de gestion et d'un bulletin de réponse est adressé à chaque usager du réseau par voie postale. La question à laquelle les usagers devaient répondre était : « La gestion de l'eau : publique (en régie) ou privée (DSP) ? »

30 000 foyers raccordés au réseau sont consultés. La collectivité obtient 8 000 réponses soit 27 %. Le OUI à la création de la régie publique l'emporte à 78 %.

Les réponses obtenues sont comptabilisées par un huissier le 10 juin 2015.

Le 24 juin 2015, les élus, à qui revient le choix final, délibèrent et votent unanimement pour la création d'une régie publique de l'eau.

« Eau Cœur d'Essonne » est créée et démarre en juillet 2016. La régie est opérationnelle depuis le 1er mai 2017, et depuis le 1er janvier 2019, elle gère la distribution en eau potable sur les territoires ayant rejoint l'agglomération en 2017.



Carte de consultation des usagers

FACTEURS DE RÉUSSITE



PERSPECTIVES

La régie Eau Cœur d'Essonne décide de maintenir le lien entretenu avec sa population. Elle prévoit des interventions auprès des établissements scolaires et des publications sur son site internet pour informer plus largement sur la gestion de l'eau, le maintien de la qualité de cette ressource fondamentale, le développement durable. De plus, Cœur d'Essonne Agglomération a lancé une grande réflexion sur l'avenir du territoire à 10 ou 20 ans.

L'EAU, UN SUJET QUI TOUCHE TOUT LE MONDE

Le sujet de l'accès à l'eau potable concerne tout le monde. Les usagers sont directement impactés par les choix de la collectivité en la matière. Une seule question était posée aux usagers. Une seule page expliquait les deux modes de gestion. La réponse attendue était simple. Autant d'éléments qui ont contribué à l'obtention d'un taux de réponse plutôt élevé.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Définir les règles du vote préalablement. Quel mandat est confié aux citoyens ? Quelle que soit l'issue du vote, les élus suivront-ils l'avis de la population ?...
- ▲ Répondre à ces questions avant de lancer la consultation auprès de la population.



Contact

Gilles Pujol, Directeur de la Régie Eau Cœur d'Essonne

Pour en savoir plus

sur la régie et son fonctionnement actuel :
eaucoeurdessonne.fr

sur les réseaux d'acteurs

France Eau publique :

<http://france-eaupublique.fr/>

Agua Publica Europea :

<https://www.aquapublica.eu/>

ET VOUS, COMMENT ÉVALUEZ-VOUS VOS DÉMARCHES ?



Trop souvent oubliée ou bâclée, l'évaluation est à anticiper dès le début du projet. L'évaluation constitue un outil indispensable au service de la démarche. Elle permet à tout moment de réajuster les objectifs pour les atteindre en fixant des critères à la fois quantitatifs (nombre de participants, de réunions de contributions...) mais aussi qualitatifs (satisfaction des participants, qualité des contributions, image du porteur...). Ceci permet de vérifier la compréhension et l'appropriation de la démarche par les participants.

Souvent, l'évaluation n'est pas réalisée ou est partielle. Pourtant elle constitue un levier d'amélioration continue au service de la démarche et du porteur de projet.

Plusieurs outils d'évaluation peuvent être mis en place tels qu'un « baromètre de la participation » rempli à la fin d'une séance de travail, un questionnaire en ligne transmis peu après une présentation du projet...

Ressources associées

Carnet pratique « La concertation énergie climat » de l'AREC

arec-idf.fr/publication-arec/la-concertation-%C3%A9nergie-climat

ÉPICERIE PARTICIPATIVE À CHÂTEAUFORT

L'ÉPI CASTELFORTAIN



Réunion de l'association

OBJET DE LA DÉMARCHE

Les objectifs du projet sont de remettre de la vie dans le cœur de village de Châteaufort et de reconstituer du lien social en créant des commerces dans le centre du village.

Pas simple à mettre en place quand, à 6 km à la ronde, se trouvent des grandes surfaces commerciales et que la concurrence est rude !

Un petit groupe d'habitants (avec trois élus de la commune) a alors une idée : créer une épicerie participative. Le thème de l'alimentation semble faire l'unanimité par son intérêt commercial et social.



Ce groupe d'une dizaine de personnes volontaires, ouvert, connu grâce au bouche-à-oreille, se réunit de manière informelle tout au long de l'année 2015. Pour la plupart, ces personnes sont déjà engagées sur des sujets environnementaux (président d'une AMAP, association environnementale...).

Pendant 11 mois, ce groupe élabore le projet d'épicerie participative en ayant comme point de départ : « comment peut-on faire simple, sans salarié, sans manipulation d'argent ? ». Ils analysent l'ensemble des aspects du projet : faisabilité financière, juridique, matérielle.

Le projet ne reçoit aucune aide de partenaires extérieurs à la commune, car il paraît trop ambitieux, irréaliste.

Deux éléments sont donc déterminants pour sa réussite :

- le développement d'une plateforme numérique pour la gestion générale de l'épicerie qui répond aux contraintes de manipulation d'argent et des adhérents ;
- le soutien de la mairie par la mise à disposition d'un local et d'un terrain pour le potager.

Pendant cette période, la commune lance des sondages auprès de la population pour cibler ses attentes et évaluer le niveau d'implication possible des habitants dans l'épicerie.

OBJECTIF DE L'ASSOCIATION ÉPI CASTELFORTAIN

« Mise en œuvre de pratiques alimentaires collectives, participatives, alternatives qui favorisent le lien social, l'expression de la citoyenneté et le développement de l'économie locale et solidaire (...). »

BON À SAVOIR

L'Épi Castelfortain est le 1^{er} Épi en France. De nombreuses personnes curieuses et intéressées ont rendu visite à l'Épi Castelfortain juste après sa création. Le projet a suscité un véritable engouement autour de lui. De ce fait, des membres de l'Épi Castelfortain ont décidé de créer une plateforme Monépi.fr, animée par une start-up à but non lucratif gérée par des adhérents de l'Épi Castelfortain. Le but est de permettre à toute personne de créer sa propre épicerie participative là où elle vit, l'aider dans la gestion de ce projet, pour en tirer le plus de bénéfices possible. Monépi.fr s'adresse à tous ceux qui veulent se lancer dans l'aventure.

Toutes les informations sur : <https://www.monepi.fr>

À l'issue de ces 11 mois de réflexion, l'ensemble de la population castelfortaine est invité à une réunion publique pour lancer la démarche. Une centaine de familles de Châteaufort sont venues, environ 25 % de la population du village !

La réunion est l'occasion de présenter le projet : son principe, fonctionnement, l'investissement personnel en tant qu'adhérent. L'association est constituée à cette occasion avec la nomination du conseil d'administration composé de 10 élus et habitants volontaires, ainsi que la définition et le vote des statuts. Et ceux qui le souhaitent peuvent y adhérer ! L'association « Épi Castelfortain » est publiée au Journal Officiel le 1^{er} décembre 2015.

Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen



Périmètre : Châteaufort (78), Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Porteur de la démarche : Association l'Épi Castelfortain

Durée : en cours depuis 2015

FACTEURS DE RÉUSSITE

LE PROCESSUS DE DÉCISION

L'Épi Castelfortain est porté par une association loi de 1901. Au quotidien, l'épicerie est gérée via la plateforme qui permet de répartir facilement les tâches entre les adhérents. Ceux-ci prônent un fonctionnement horizontal, participatif, sans prise de pouvoir. La plateforme numérique y est pour beaucoup. Malgré tout, pour des décisions importantes, les adhérents peuvent solliciter le conseil d'administration de l'association, composé de dix personnes, réélues chaque année.

Paniers de légumes issus du potager participatif

L'ÉPI, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une épicerie participative fonctionne grâce à ses adhérents qui y consacrent du temps chaque mois (deux heures, dans ce cas) pour la gestion de l'épicerie et de son potager. Ils la font aussi vivre en achetant ses produits. Ces deux heures sont allouées à des tâches précises : tenir l'épicerie aux heures d'ouverture, remplir les rayons, gérer l'approvisionnement auprès des producteurs locaux, s'occuper de la comptabilité, participer au potager qui contribue à l'approvisionnement...

Des groupes d'adhérents travaillent sur des thèmes précis comme le choix des produits, la gestion du potager, les animations. Le mode de gestion se veut participatif.

L'épicerie propose environ 300 produits de base. Ils sont achetés en groupement d'achats ce qui permet de faire baisser les prix et d'être concurrentiel face aux grandes surfaces.



Schéma de principe du fonctionnement de Mon Épi

UN PROJET GÉRÉ PAR LES HABITANTS ET LA COLLECTIVITÉ

Au-delà de la préfiguration du projet, les élus et les habitants de Châteaufort participent à la vie de l'association de manière conjointe.

Quelques élus sont nommés au conseil d'administration de l'association aux côtés d'autres habitants

La collectivité a adopté une posture facilitatrice en mettant à disposition le local de l'épicerie dans les locaux de la mairie et un terrain de 4 000 m² pour y cultiver le potager participatif.

Le potager est venu compléter l'Épi, avec une production d'environ deux tonnes de légumes par an ! Il est donc possible d'avoir un panier de légumes de Châteaufort. La récolte, chaque samedi matin, en fait un lieu d'animation pour les familles.

Des animations sont aussi proposées par l'Épi et son réseau, comme des dégustations de produits ou encore une rencontre annuelle nationale des Épis de France.

De plus, une des valeurs importantes du projet est la solidarité. Toute personne de plus de 70 ans n'a pas de tâche obligatoire à accomplir et des paniers de légumes sont distribués au centre culturel d'action sociale (CCAS).

BIEN PLUS QU'UNE SUPÉRETTE : UN PROJET QUI A DU SENS !

L'Épi Castelfortain, c'est une activité économique, certes, mais cela va bien au-delà. L'épicerie est aussi le moyen de diminuer l'impact écologique de l'alimentation. Près de 75 % des producteurs sont localisés à moins de 15 km. Ce circuit court alimentaire permet de décarboner à 80 % son alimentation.

Ce projet crée du lien social, remplissant là l'objectif principal recherché au départ. Le local n'est pas qu'une simple épicerie : c'est un véritable lieu de vie où on peut boire un café, discuter... !



Local de l'Épi Castelfortain

☆ FACTEURS DE RÉUSSITE

“ Ce projet, c’est une super aventure humaine ! On a réussi à créer du lien entre des personnes très différentes autour d’un projet solidaire, alimentaire et respectueux de notre planète. Finalement les motivations des gens pour venir à l’Épi sont très différentes. Il y en a qui sont déjà intimement convaincus qu’il faut changer notre mode d’alimentation (manger local, bio, etc.). Et il y en a d’autres qui viennent juste parce que c’est une épicerie participative, qu’ils y rencontrent du monde, discutent, vont au potager. Ce projet va dans le bon sens. Et je pense que sa force est d’avoir su amener des gens non convaincus au départ à se poser des questions, à s’interroger sur des modes de consommation plus respectueux de l’environnement. ”

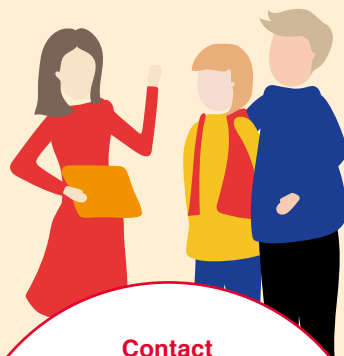
Nathalie Therre,
conseillère municipale à Châteaufort.



POINTS DE VIGILANCE

Il faut être vigilant :

- ▲ Prévoir les moyens matériels nécessaires au lancement de la démarche et à sa conduite (local, mobilier, outils, comptabilité...);
- ▲ Veiller à l’investissement des habitants dans la poursuite du projet.



Contact

contact@monepi.fr

Pour en savoir plus

sur ce projet :

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/consommation/epiceries-participatives-mon-epi>

Pour tout comprendre sur le fonctionnement de l’Épi

ou pour en créer un :
<https://www.monepi.fr/>

ET LES ODD DANS TOUT CELA ?

La participation est une condition nécessaire à la durabilité des projets. Les démarches participatives et de gouvernance contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD*) et sont un élément clé de l’Agenda 2030.



ODD 11 : « Villes et communautés durables » et plus particulièrement la cible 11.3 : « D’ici à 2030, renforcer l’urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays »



ODD 16 : « Paix, justice, institutions exemplaires » et plus particulièrement la cible 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision »

Pour plus d’informations

<https://www.agenda-2030.fr/>

* Voir lexique page 76



4

CHANGER SES PRATIQUES

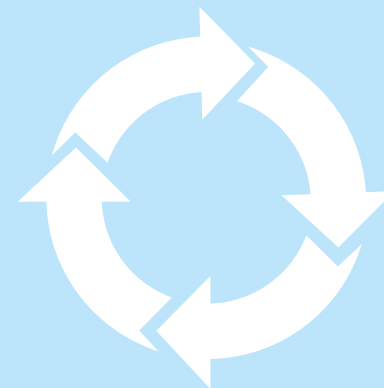
Pour pérenniser les démarches de participation, et mieux les intégrer dans les processus de décision, de nombreuses structures n'hésitent plus à **faire évoluer leur organisation, à développer de nouvelles compétences et à recourir à de nouveaux outils.**



Parfois dictés par la réglementation (mise en place de comités de quartier, conseils citoyens ou maisons du projet, commissions de suivi de sites industriels, etc.), ces changements de pratiques sont aussi issus de la **volonté d'inscrire la participation dans leur ADN.**

Il peut s'agir de :

- la **création d'un service opérationnel** dédié aux démarches participatives et chargé d'entretenir un lien avec la société civile ;
- la **mise en place de commissions internes** de débat public, garantes de fondements issus de chartes de participation, observatrices des pratiques démocratiques et émettrices de recommandations auprès des organes décisionnels ;
- un **soutien méthodologique ou financier** à l'animation d'instances citoyennes ;
- la **formation des équipes** pour monter en compétences sur ce sujet ;
- l'**expérimentation de nouvelles manières de concevoir des projets** (test d'outils ou de méthodes innovants...).



AVEZ-VOUS FORMÉ VOS ÉQUIPES ?

La formation est une plus-value.

Elle permet de gagner du temps et d'identifier plus rapidement les besoins pour mener à bien la démarche participative : appréhender la participation du public, savoir monter une démarche participative, savoir identifier les moments de participation, connaître des méthodes et outils...

OÙ TROUVER UNE FORMATION ?

- **CNFPT** : <http://www.cnfpt.fr/trouver-formation>
- **Institut formation recherche éducation à l'environnement (IFREE)** : <https://www.ifree.asso.fr/>
- **Institut de la concertation et de la participation citoyenne** : <https://i-cpc.org/>
- etc.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE GAMBETTA À COURBEVOIE



Diagnostic en marchant

OBJET DE LA DÉMARCHE

Les travaux de prolongement du RER E toucheront la ville de Courbevoie jusqu'à sa mise en service prévue en 2022. Les travaux ont commencé et l'avenue Gambetta à Courbevoie sera occupée pendant quelques années. À l'issue des travaux, la SNCF a l'obligation de remettre en l'état cet espace. Toutefois, la Ville a préféré profiter de cette opportunité pour réaménager entièrement cette avenue qui relie Courbevoie à La Défense. Plus largement, la Ville a lancé une réflexion sur la requalification de son centre-ville.

ZOOM SUR LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION

Habitée à associer sa population à ses divers projets, Courbevoie choisit de faire de même pour le projet de l'avenue Gambetta.

La participation se déroule en trois phases :

- Une première phase de diagnostic, menée avec un consultant en communication et concertation, durant laquelle des enquêtes sur site auprès des commerçants riverains et des cadres travaillant à La Défense sont réalisées. Cette consultation est complétée par deux diagnostics en marchant, l'un avec les conseils de quartier et un second ouvert à tous les habitants ;
- Une phase de programmation construite autour de 2 ateliers sur le thème des usages et ambiances, et des déplacements.

Ils aident la ville à constituer le dossier de lancement du concours d'urbanisme.

Une exposition est organisée par la ville, sur site, pour conclure cette 2^e phase. L'exposition présente les 5 esquisses de projet. Plusieurs centaines de personnes sont venues s'exprimer sur ces propositions.

Si le choix du scénario revient aux élus, ceux-ci prennent en compte les remarques des habitants demandant notamment de



Atelier sur plan

COMMUNICATION

Pour faire connaître la démarche de concertation, Courbevoie a eu recours à divers supports de communication :

- affiches, prospectus, courriers personnalisés ;
- site internet de la ville, réseaux sociaux ;
- journal de ville ;
- plateforme numérique.

Depuis 2018, une Maison des Projets a ouvert ses portes et a vocation à informer les Courbevoisiens des projets à venir ou en cours sur la commune. C'est un lieu d'exposition et d'échanges sur les projets.

LES DATES CLÉS





Discussion autour du projet final
lors du « forum participatif » de mai 2018

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Le processus de décision est resté classique avec un comité de pilotage composé d'élus de la commune. Ils se sont nourris des échanges et remarques de la population pour choisir et construire le projet.

Ce dialogue a permis d'orienter la commune pour choisir le projet qui correspondait le mieux aux attentes des habitants. Par exemple, la structure des jeux pour enfants a été retravaillée pour répondre de façon pertinente aux besoins exprimés. Des points de restitution auprès de la population ont été faits à chaque étape pour rendre compte des décisions.

Les habitants ont surtout apporté une plus-value au diagnostic et ont orienté la programmation, conditionnant ainsi le projet final. Ils ont pu proposer des idées lors de l'exposition.

mieux considérer les axes de circulation et la proximité du parc Freundstadt. Une des propositions des habitants porte sur la construction d'une voie souterraine pour profiter entièrement d'un espace apaisé sans voiture. Cette idée n'étant pas réalisable sur les plans technique et financier, un compromis est trouvé sur le projet. Celui-ci consiste à conserver en priorité la proximité entre les habitations et l'espace public.

- Le projet profondément revu est présenté à la population lors d'un « forum participatif ». Le projet final est dévoilé lors d'une réunion publique et les visuels sont exposés dans la maison des projets. Il pourra être consulté par l'ensemble de la population sur un temps long.

La Ville met à disposition un livre blanc de la concertation lors du forum et recueille de nombreux remerciements pour sa démarche. Des réunions d'information sont aussi prévues tout au long de l'avancement des travaux, par phase, en parallèle du chantier du RER E. Des visites ou des réunions devraient également être organisées tout au long des travaux.



FACTEURS DE RÉUSSITE

UNE ORGANISATION INTERNE QUI A ÉVOLUÉ

La collectivité sait que la population souhaite être partie prenante des projets de sa commune. Après les dernières élections, la mairie a créé un service transversal dédié à la démocratie locale.

Les usages des outils réglementaires ou législatifs à disposition semblent trop conventionnels pour la collectivité ou pour les habitants. Les élus et techniciens souhaitent également modifier les formats des réunions publiques classiques type « tribunal » qui ne permettent pas de dialoguer et de s'écouter et qui n'attirent plus grand monde.

Le service démocratie locale vient en appui aux autres services pour cerner la pertinence, définir et mettre en œuvre une démarche participative. Au début, un travail interne a été mené entre les élus et techniciens afin de mettre en place de façon systématique une phase de participation citoyenne dans les projets de la Ville. Dorénavant, ces périodes de participation sont partie intégrante des calendriers des projets et discutées avec le pôle démocratie locale. Les services sont prêts à mener de telles démarches et innover



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Intégrer les périodes de participation au calendrier de suivi des projets.
- ▲ Veiller aux postures des agents et élus vis-à-vis de la participation citoyenne.
- ▲ Être précis dans la commande : le choix du consultant en participation doit être en adéquation avec les attentes du porteur de projet.

dans leurs pratiques, conscients du fait qu'une réflexion plus poussée en amont permet de gagner du temps par la suite de par la diminution du nombre de recours.

UNE POSTURE AGILE

Courbevoie n'a cessé de s'améliorer dans ses pratiques de participation. Dans ses marchés de prestation, la ville insiste pour qu'on

“ Cette démarche a permis d'impliquer les habitants du quartier dans une réflexion globale sur la « ville de demain ». Exercice difficile, car il faut se projeter dans le temps, prendre du recul. Et en tant qu'habitant, on ne connaît pas le champ des possibles, les limites techniques et financières, ce qui est déjà pré-défini ou pas. La confiance entre tous les acteurs doit donc prévaloir sur les intérêts individuels pour donner un sens à la concertation, dans l'intérêt collectif. ”

Didier Duplan,
habitant de Courbevoie.



Maquette du projet

“ **Cet exercice de concertation a bien mis en lumière la nécessité de mettre les projets en débat afin de traduire les attentes de chacun en décision politique.** ”

Marie-Pierre Limoge,
1^{re} adjointe au Maire en charge de la Démocratie Locale
et de la Ville Numérique, Vice-présidente du conseil départemental.

lui propose de nouvelles techniques et outils d'animation. Par exemple, le « forum participatif » a remplacé les réunions publiques classiques. Comment ça marche ?

Le forum est organisé en trois espaces :

- dans un premier lieu, on rappelle les étapes déjà accomplies ;
- dans un deuxième espace : des binômes élus/techniciens tiennent des stands et répondent aux questions des habitants ;
- un troisième lieu de consultation : des questionnaires sont mis à disposition.

Les habitants s'inscrivent à un créneau horaire et vont à la rencontre des différents acteurs dans ces stands par groupe de dix personnes environ.



PERSPECTIVE

Une plateforme numérique a été mise en place en novembre 2017 par la Ville pour que les citoyens retrouvent l'ensemble des consultations en cours et puissent s'exprimer par voie d'enquête sur les projets en cours. Cette plateforme est aussi le site référence pour le budget participatif, lancé pour la 1^{re} fois en 2018 et reconduit en 2019.

LA MISSION DE CONCERTATION DANS UN LOT À PART

Grâce à cette expérience sur l'avenue Gambetta, la collectivité a décidé de faire appel à un prestataire spécifiquement dédié aux missions de communication et de concertation pour les projets d'ampleur. Cela permet au service de démocratie locale de mieux maîtriser le choix du prestataire.

Ceci se fait en coordination avec les autres services en charge du suivi plus technique.



Contact

Mairie de Courbevoie
Vanessa Manière,
Responsable Démocratie locale –
Concertation
v.maniere@ville-courbevoie.fr

Pour en savoir plus

**Lien vers la plateforme
de participation de la ville**
[https://jeparticipe.
courbevoie.fr/](https://jeparticipe.courbevoie.fr/)

QUE DIT LA LOI ?

Le code de l'environnement et celui de l'urbanisme définissent certaines modalités de participation du public.

Plus récemment, la réforme du dialogue environnemental de 2016 concerne les dispositions de participation du public du code de l'environnement. Elle y introduit un chapitre préalable définissant les objectifs de la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement et les droits que cette participation confère au public.

Cette réforme renforce la participation en amont du processus décisionnel (concertation préalable, droit d'initiative...) et modernise notamment l'enquête publique.

Cadre du Dialogue environnemental :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dialogue-environnemental>

Boîte à outils sur les démarches de participation citoyenne :

[https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/
fichiers-attaches/boite-outils-demarches-participation.pdf](https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/boite-outils-demarches-participation.pdf)





LE CODEV DE GRAND PARIS SUD, UNE INSTANCE D'EXPRESSION CITOYENNE

Visite sur site du groupe déchets



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen

Périmètre : Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (91 et 77)

Porteur de la démarche : Conseil de développement Grand Paris Sud

Appui : associations locales pour la formation

€ **Coût :** 14 000 €

⌚ **Durée :** en cours depuis 2018

OBJET DE LA DÉMARCHE

La communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (appelée Grand Paris Sud) compte 23 communes dans deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne. Elle dénombre plus de 350 000 habitants et plus de la moitié de son territoire est composée d'espaces agricoles, forestiers et naturels.

Les élus de Grand Paris Sud ont mis en place en mai 2017 un conseil de développement plus communément appelé CODEV en lançant un appel à volontaires auprès des ci-



toyens du territoire. Il s'agit d'une instance de la démocratie participative. La communauté d'agglomération le soutient dans sa mission d'accompagnement de la collectivité territoriale et la production d'avis sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Les élus de Grand Paris Sud peuvent le saisir mais le CODEV peut également s'autosaisir. Il a acté le principe d'une approche « transition écologique/participation citoyenne ouverte ». Cette instance compte, en 2019, 70 personnes volontaires organisées autour de cinq groupes de travail thématiques :

- projet de territoire et participation citoyenne ;
- transports, mobilité ;
- ville intelligente ;
- agriculture de proximité, circuits courts ;
- gestion des déchets.

En ce qui concerne la gestion des déchets, un groupe de travail spécifique, composé d'une vingtaine de personnes traite actuellement la question plus précise des dépôts sauvages afin d'identifier les besoins et de proposer des solutions.

Le CODEV propose des formations à ses membres. La plupart des conseils de développement sont organisés en collèges et têtes de réseaux (institutionnels, entreprises, universitaires...). Le CODEV de Grand Paris Sud a une spécificité : il est composé de citoyens, usagers du territoire (résidents, salariés, étudiants), sans mandat électoral et n'étant pas employés de l'agglomération.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Tout établissement public à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doit créer un conseil de développement. Cette instance composée de bénévoles de la société civile (associations, acteurs économiques, citoyens...) est :

- un espace de réflexion ;
- un outil de sensibilisation aux enjeux territoriaux.

Le fonctionnement de ces conseils n'est pas normé ce qui offre une certaine souplesse aux collectivités.

CONSTAT : FAIRE ÉVOLUER LE MODE DE FONCTIONNEMENT !

Lors de l'élaboration de sa stratégie, le CODEV a fait le constat que son mode de fonctionnement « uniforme » (réunions le soir) était un frein à la participation citoyenne et que cela rendait les interactions avec les acteurs du territoire difficiles.

Deux priorités se sont dégagées :

- diversifier les formats de travail ;
- passer de la simple production d'avis à une véritable coconstruction « immersive » avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Depuis 2018, le CODEV expérimente donc des outils et méthodes pour favoriser l'expression citoyenne avec le groupe de travail « gestion des déchets » : plateforme collaborative, formation...

Ainsi déjà en 2018, 30 personnes ont été formées aux principes et outils de veille collaborative, aux techniques d'animation de groupe et au montage de vidéos. 12 personnes ont été mises en situation d'animation. Pour la formation, Grand Paris Sud est dans une logique



Réunion du CODEV,
Lieusaint, novembre 2018

LE PROCESSUS DE DÉCISION

La prise de décision revient aux élus du territoire. Le CODEV agit comme une instance consultative auprès de la communauté d'agglomération.

Les avis coconstruits sont présentés aux élus au sein de commissions thématiques ou d'autres instances de dialogue suivant les thèmes de travail (gestion des déchets, transition numérique...) avant d'être définitivement rendu au conseil communautaire.

Au sein du CODEV, le fonctionnement se veut participatif avec une prise de décision partagée.

de « réseau apprenant », visant au partage des compétences et des savoirs et à niveler les formes d'inégalités que peut produire la concentration de l'expertise technique.

DES ATELIERS ET DES TEMPS D'ÉCHANGES ONT ÉTÉ ORGANISÉS :

- En interne, avec les services de l'agglomération, cinq ateliers se sont déroulés avec le groupe « gestion des déchets ». Une cartographie des dépôts sauvages à l'échelle de l'agglomération a été réalisée ;
- En externe, cinq ateliers de coconstruction avec des villes et cinq visites sur sites (ressourcerie, déchetterie...) ont eu lieu depuis 2018. Le groupe « gestion des déchets » a été directement sollicité par la commune de Lieusaint. Il a ainsi expérimenté des « ateliers de préconisations » avec les habitants. Ce travail a donné lieu à la réalisation d'une cartographie des dépôts sauvages à l'échelle de la ville cette fois-ci.

Ces préconisations ont été présentées aux habitants lors de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2018.

Le CODEV s'appuie aussi sur la notion de « rôle » donné à chacun de ses membres : animateurs, coordinateurs, mobilisateurs... afin de les motiver.

“ **Originalité du CODEV :**

- **un CODEV citoyen qui s'autosaisit ;**
- **un travail en amont en équipe avec les élus et les techniciens pour rendre un avis ;**
- **des formations thématiques destinées aux membres du CODEV mais aussi des formations sur les outils et pratiques d'animation et le transfert de compétences à d'autres citoyens.** ”

Pascal Barrielle,
président du CODEV.



FACTEURS DE RÉUSSITE

UNE COCONSTRUCTION AVEC TOUS LES ACTEURS

Les membres du CODEV rencontrent les acteurs locaux et préparent avec eux les préconisations ce qui simplifie et facilite les travaux de la communauté d'agglomération. Cette méthode de travail collaborative permet de recueillir des informations, d'identifier une problématique précise et les pratiques existantes localement, de construire des préconisations partagées par tous.

Le mode de fonctionnement du CODEV a dû être adapté à sa spécificité citoyenne en favorisant la diversité des formats de travail et en impliquant de manière immersive les acteurs locaux.



PERSPECTIVE

En 2019, les autres groupes de travail vont progressivement intégrer les outils et formats déjà testés. Ils bénéficieront de formations et d'auto-formations grâce aux compétences développées par le groupe « gestion des déchets ». Des rencontres, ateliers, enquêtes, formations... vont se poursuivre en 2019.

Une réflexion est en cours pour faire reconnaître l'engagement citoyen des membres du CODEV. Cette reconnaissance est complexe mais mérite néanmoins d'être explorée pour valoriser les acquis d'expériences des membres du CODEV.

DES FORMATIONS POUR OUTILLER LE CODEV

Ces formations leur permettent de s'approprier une thématique et de devenir formateur au service des autres groupes de travail du CODEV. Il a fallu organiser la montée en compétences des membres du CODEV et les outiller, ce qui constitue un atout pour le territoire.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Veiller à croiser les regards en intégrant des préconisations du CODEV dans les travaux menés dans le cadre du plan climat de la communauté d'agglomération.
- ▲ Être vigilant aux temps que les citoyens sont prêts à mobiliser (durée et créneaux mobilisables).
- ▲ Être vigilant aux modalités de participation (réunions physiques, prise de parole en public...).

Contact

Communauté
d'agglomération Grand Paris Sud
– CODEV

codev@grandparissud.fr

Éric Mulot-Radojcic
e.mulot@grandparissud.fr

Éric Coquelin
e.coquelin@grandparissud.fr
chargés de mission

Pour en savoir plus

grandparissud.fr/

COCONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY



Consultation

Concertation

Coconstruction

Codécision

Délégation

Pouvoir Citoyen

Périmètre : Saclay (91)**Porteur de la démarche :**
Communauté Paris-Saclay**Appui :** designers
et sociologues, ALEC Ouest
Essonne**Coût :**
100 000 €**Durée :**
2017-2018

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

Atelier de coconstruction

OBJET DE LA DÉMARCHÉ

La communauté Paris-Saclay est une agglomération de 312 000 habitants qui bénéficie d'un dynamisme économique et démographique important et est dotée d'un réseau d'infrastructures de transports dense.

Conformément à loi pour la Transition énergétique et la Croissance verte, la collectivité a l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET*). Un PCAET est un plan d'actions transversal des collectivités pour engager leur territoire sur la voie de la transition énergétique.

Suivant une démarche volontaire, la communauté d'agglomération a décidé d'organiser une concertation préalable au sens du code de l'environnement et d'y associer l'ensemble des acteurs du territoire.

* Voir lexique page 76

LE DESIGN THINKING POUR AVANCER ENSEMBLE

La méthode du *design thinking* consiste à partir du besoin des usagers, à mêler des compétences analytiques, intuitives et à imaginer des solutions concrètes aux problèmes vécus.

Une première phase de diagnostic est organisée par la collectivité. Elle mêle des éléments techniques avec des données issues de l'observation de terrain. Ce « diagnostic immersif » consiste à observer et à interroger la population qui vit et travaille sur le territoire pour mieux préparer les étapes participatives. La collectivité, appuyée par les designers, rencontre directement la population en établissant des micros-trottoirs.

Ensuite, 12 ateliers sont organisés selon la méthode de « *design thinking* » pour coconstruire le plan d'actions. La réflexion est déclinée dans 12 communes différentes, autour de quatre thèmes :

- « Vers des services publics et des entreprises exemplaires ».
- « Innover, produire et consommer autrement ».
- « Agir au quotidien pour changer ensemble ».
- « Se déplacer mieux et moins ».

Concrètement, les huit premiers ateliers de coconstruction servent à proposer de nombreuses idées en lien avec un thème et le diagnostic immersif déjà réalisé. Ensuite, la collectivité et le consultant pro-



LE PROCESSUS DE DÉCISION

L'articulation entre le processus de participation et la prise de décision est restée classique dans le sens où la décision revenait aux élus de la communauté d'agglomération, éclairés par les propositions de la population.

Sur près de 150 actions proposées, 123 actions sont approuvées par les élus. Une trentaine d'actions sont écartées au regard des coûts financiers et humains ou suite à un positionnement politique ferme.

duisent une synthèse. Les quatre derniers ateliers servent enfin à choisir collectivement des actions, les préciser et à en écarter certaines.

Dans le même temps, les choix stratégiques se décident en organisant deux séminaires dédiés aux élus. Le conseil de développement est également informé du déroulement de la démarche.

Pour clore la démarche, une « soirée Plan Climat » est organisée afin de restituer l'ensemble des résultats de la démarche avant de les présenter aux élus.

La population et les acteurs du territoire sont ensuite consultés pour émettre un avis en ligne sur le projet.

AGISSONS
POUR LE CLIMAT
PARIS-SACLAY

Une charte graphique créée pour le Plan Climat

FACTEURS DE RÉUSSITE

DESIGN THINKING, UNE PRATIQUE INNOVANTE

Pour sortir d'une approche trop technocratique, la communauté d'agglomération a testé la démarche de *design thinking* pour coconstruire son plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire.



PERSPECTIVES

Pour aller plus loin dans la démarche de *design thinking*, une phase d'expérimentation est prévue pour deux actions : une « outils-thèque » (bibliothèque à outils) et une réflexion sur les arrêts de bus. Ces actions seront coréalisées et cogérées par la collectivité et les habitants.

Cette méthode collective et itérative, existant depuis les années 1950, est basée sur « l'expérience utilisateur ». Ces grandes étapes sont :

- Comprendre son environnement.
- Identifier une problématique précise.
- Trouver une idée qui permette sa résolution.
- Concevoir un produit qui correspondra à cette idée (prototypage).
- Tester le produit en question.

Généralement connu pour concevoir des objets, le design peut être mobilisé pour répondre à un service, élaborer une politique publique...



Atelier de coconstruction Palaiseau

UNE FORTE IMPLICATION DES COMMUNES

Le PCAET est de la responsabilité de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay. Toutefois, les communes ont accompagné activement l'élaboration du plan : 12 ateliers de coconstruction se sont déroulés dans 12 des 27 communes du territoire. Elles ont activement relayé la communication et participé à la coconstruction.

UNE DÉMARCHE LIMITÉE DANS LE TEMPS

Les 12 ateliers se sont déroulés en mars 2018. La démarche a mobilisé près de 400 personnes (institutions, habitants, entreprises, associations, élus...) et n'a pas connu d'essoufflement : le nombre de participants aux ateliers n'a pas baissé entre le début et la fin.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Différencier la communication en fonction des cibles (grand public, entreprises, etc.).
- ▲ Ne pas négliger les aspects logistiques, chronophages (salles, matériels...).

Contact

Communauté Paris-Saclay
Claire LE STRAT, Responsable
Transition Énergétique
claire.lestrat@paris-saclay.com

Pour en savoir plus

<http://agissons pourleclimat.fr>



Atelier
de coconstruction
Les Ulis

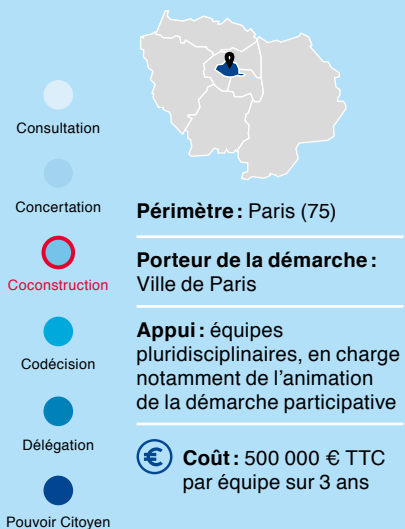


Stand pour inviter la population à participer au projet (17^e)

DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE LA PETITE CEINTURE PARISIENNE

OBJET DE LA DÉMARCHE

La Petite Ceinture est une voie ferrée entourant la ville de Paris. Construite au 19^e siècle, principalement pour desservir les zones industrielles et d'habitation alors en expansion, elle n'est plus aujourd'hui, exploitée par les trains. Elle est devenue un espace de nature en ville, caché, préservé, dont les habitants s'emparent de façon spontanée et souvent ludique : barbecue, lieu d'expression d'artistes, promenade...



Découverte
du site (17^e)



Dès 2006, SNCF Réseau (propriétaire de ce foncier) et la ville de Paris s'engagent à réfléchir au devenir de cet espace en friche.

UNE DÉMARCHE QUI FAIT LA PLACE AU RÊVE

En 2013, une première concertation est organisée avec la population pour imaginer les futurs usages sur la Petite Ceinture.

Résultats : la volonté des différents acteurs de préserver cet espace atypique, de ne pas prévoir de construction, de préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, de prévoir des usages mixtes et des aménagements réversibles.

En 2014, après son élection, la maire de Paris, Anne Hidalgo souhaite que cet espace soit réapproprié par les Parisiens et que ceux-ci puissent porter eux-mêmes des projets et gérer des lieux.

En 2016, après une première étude sur les secteurs pouvant être ouverts au public, la Ville lance une expérimentation consistant à tester des marchés apportant plus de flexibilité aux prestataires. Ces derniers devront associer les habitants au projet, à toutes les étapes.

Cette première phase a lieu sur quatre secteurs de la Petite Ceinture, chacun suivi par une équipe de professionnels interdisciplinaire, appelée « collectif de compétences ».

PETITE CEINTURE PARISIENNE

LE PROCESSUS DE DÉCISION

La prise de décision est restée classique, confiée à des comités de pilotage regroupant la Maire de Paris et les mairies d'arrondissement sur chaque secteur.

Le retour final auprès des participants relèvera des mairies locales.

Début 2017, à la suite de cette expérimentation concluante, la ville de Paris souhaite aller plus loin et lance la démarche sur neuf sites de la Petite Ceinture (quatre sites de l'expérimentation et cinq nouveaux sites) accompagnée par trois « collectifs de compétences ».

La mission est « d'assurer la programmation, la conception, la coconstruction avec les riverains usagers et mairies d'arrondissement selon une méthode basée sur une approche collective pluridisciplinaire intégrant les habitants ».

Là encore, il est laissé beaucoup de flexibilité au collectif : chacun décide de la manière avec laquelle il souhaite mener la mission et solliciter les différents acteurs.


 Atelier sur site (20^e)

L'EXEMPLE DU SECTEUR NORD⁽¹⁾ (16^e, 17^e ET 18^e ARRONDISSEMENTS)

(1) Il n'a pas été possible de recueillir et décrire l'expérience des trois collectifs. Le choix de présenter le collectif du secteur Nord s'est fait de façon arbitraire.

La démarche du collectif est composée de trois grandes étapes :

• Découverte du lieu et ateliers « Attrapes rêves »

Dès l'été 2017, les habitants et habitués du lieu sont conviés à visiter la Petite Ceinture afin de découvrir cet espace atypique. Des ateliers « Attrapes rêves » permettent à la population d'exprimer ses besoins, ses envies, et d'imaginer ce qui pourrait être fait sur ce lieu.

Le diagnostic partagé est construit par le collectif et les acteurs du lieu.

• Programmation (fin 2017-2018)

Le collectif lance ensuite un appel à idées pour définir les objectifs du projet et les usages plus précis du site. Les idées présentées par les associations et les habitants suscitent les débats et amènent à écarter celles qui ne répondaient pas aux enjeux identifiés collectivement lors du diagnostic partagé. Les idées retenues sont présentées par le collectif à l'organe décisionnel.

ATELIERS « ATTRAPES RÊVES »

Le collectif s'appuie sur le rêve pour libérer la créativité des participants. Sans cela, la population réfléchit en termes de contraintes et propose ce qu'elle connaît déjà. Le collectif laisse libre cours à l'imagination des participants et charge à lui de se nourrir de ces « rêves » et d'aider ensuite les habitants à les traduire de manière plus opérationnelle en ayant conscience des contraintes.

• Coconception / Coréalisation (2018-2019)

Depuis 2018 et jusqu'à l'été 2019, le collectif accompagne les citoyens pour préciser et réaliser les actions retenues. Par exemple, dans le 16^e arrondissement, un verger ouvert/jardin partagé verra le jour, géré directement par les habitants. Le collectif les conseille pour permettre au projet de durer. Des chantiers participatifs sont prévus dans l'objectif de rendre l'habitant acteur du projet, du lieu.



Exploration du site



FACTEURS DE RÉUSSITE

UNE PARTICIPATION SUR LE FOND

Les habitants ont été sollicités dès le démarrage, à un moment où aucun élément du projet n'était défini. Les habitants ont questionné les usages possibles, ont proposé des projets dans certains cas, et ont pu débattre de leurs propositions avant de les présenter aux élus.

LE COLLECTIF : UN MÉDIATEUR ENTRE LES HABITANTS ET LES ÉLUS

Le « collectif de compétences » se faisait le porte-parole des habitants et usagers auprès des instances de décision puisqu'ils n'y étaient pas représentés.

De même, le collectif témoignait des positions de la mairie (centrale ou locale) lors des ateliers regroupant les habitants et usagers puisque la mairie préférait rester en retrait.

UNE ÉVALUATION DE LA DÉMARCHÉ

La ville de Paris a mandaté un prestataire extérieur pour l'évaluation de la démarche sur l'ensemble des sites de la Petite Ceinture et des places parisiennes. L'évaluation porte sur la gouvernance du projet, les bénéfices financiers possibles et la participation des habitants. Les résultats de cette mission n'ont pas encore été communiqués.

LA NATURE : UN SUJET MOBILISATEUR

Le choix du lieu et du sujet est déterminant pour mobiliser la population.

Dans le cas de la Petite Ceinture, le lieu attractif en soi, la biodiversité et la nature en ville étaient à l'honneur. Ces thèmes sont globalement consensuels et peut-être plus appropriables par tous que ceux des mobilités, des constructions qui peuvent apparaître parfois trop techniques.



POINTS DE VIGILANCE

- ▲ Mettre les moyens en œuvre pour mobiliser largement la population de manière géographique et sociologique pour que le public touché soit représentatif du public ciblé.
- ▲ Prévoir une durée suffisante pour la mission confiée au prestataire animant la démarche de participation.
- ▲ Définir en amont les critères d'évaluation de la démarche participative.

“ J'ai été étonnée par la capacité du collectif à mobiliser la population. Les marches exploratoires ont permis à chaque type de public d'exprimer ses perceptions et ses besoins en termes d'usages. Je tiens à saluer son aptitude à instaurer le dialogue avec toutes les personnes, y compris celles que l'on savait opposées au projet ou craintives. ”

Éveline Honoré, adjointe à la maire du 12^e.



ANECDOTE

Des visiteurs anglais un peu bricoleurs étaient venus tester sur la Petite Ceinture un véhicule sur rail qu'ils avaient eux-mêmes fabriqué. C'était le moment d'une journée portes ouvertes organisée par la ville de Paris et les collectifs. Ils ont pu présenter leur prototype, discuter et débattre avec les habitants présents sur le site.

Ils ont été très étonnés et ont fortement apprécié la démarche parisienne, chose qu'ils n'ont jamais vue en Grande-Bretagne.

La Petite Ceinture, un lieu atypique et à l'écart de l'agitation parisienne (18e)

Contact

Ville de Paris

Bruno Gouyette, Responsable du projet
Petite Ceinture ferroviaire
(juin 2014-mars 2019)

Pour en savoir plus

Pour tout connaître sur le site et son histoire :
<https://www.paris.fr/petiteceinture>

Pour suivre le projet de reconquête de la Petite Ceinture :

<https://www.paris.fr/actualites/10-km-de-la-petite-ceinture-ouverts-d-ici-2020-4764>

“ Je suis satisfaite de la diversité des interventions (associations, habitants, mairies...) et de la bonne compréhension des contraintes dans lesquelles nous sommes. On espère toujours mobiliser plus largement que ça n'est le cas. C'est un travail de longue haleine auquel nous nous attelons. ”

Carine Rolland,
1^{re} adjointe au maire du 18^e.



LEXIQUE

Agenda 21	projet de développement durable pour un territoire, un quartier, une structure...
AREC	Agence régionale énergie climat, rattachée à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement (IAU) d'Île-de-France.
Budget participatif	processus de démocratie participative permettant aux citoyens non élus de proposer, voter et décider de projets sur leur territoire, à travers un budget alloué par la collectivité territoriale.
CCAS	Centre communal d'action sociale
Cerema	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au développement durable (rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire)
Charte de la participation [du ministère de la Transition écologique et solidaire, 2016]	« La charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteurs de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. »
CODEV	Conseil de développement
Démocratie participative	permet aux citoyens de s'impliquer dans la vie publique en participant à des consultations ou dans des associations, c'est une forme de partage et d'exercice du pouvoir
Design thinking	méthode collective et itérative, existant depuis les années 1950, basée sur « l'expérience utilisateur »
DRIEA Île-de-France	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIEE Île-de-France	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EPT	Établissement public territorial
EPTB	Établissement public territorial de bassin
ERC-EEDD	Espace régional de concertation regroupant des acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (réseaux, associations, institutionnels...)
FNE IDF	France Nature Environnement IDF regroupe des associations environnementales œuvrant en Île-de-France
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
Participation du public	correspond à un processus d'engagement d'un citoyen agissant seul ou de plusieurs citoyens agissant collectivement, afin d'influer sur leur vie au sein d'une ville ou d'un territoire en participant à des décisions ou en initiant des projets
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
ODD	Objectifs du développement durable
Ouvreurs de parole	personnes qui recueillent les avis des habitants d'une ville, d'un quartier, etc. et les restituent sous la forme de verbatim
SCIC	Société Coopérative d'intérêt collectif
SDRIF	Schéma directeur de la Région Île-de-France
loi SRU	loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain du 13 décembre 2000
Théâtre forum	créé par Augusto Boal, homme de théâtre brésilien, cette méthode théâtrale permet à chacun de proposer des solutions et de les tester sur scène.

DES SITES RESSOURCES

ADEME	ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf
	ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/79085_la_concertation_en_environnement.pdf
AREC – outils participatifs	arec-idf.fr
CERDD (centre ressource du développement durable)	cerdd.org
CITEGO (Cités territoires gouvernance) dossier et outils	citego.org/bdf_descripteur-2204_fr.html
Cerema	cerema.fr/
CNDP	debatpublic.fr/
CNFPT	cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/democratie-participative
Comédie (Concertation, médiation, environnement) – ressources	comedie.org/ressources/
DRIEE (participation citoyenne)	driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/mobilisation-citoyenne-et-participation-au-debat-r527.html
Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) (guide)	fondation-nature-homme.org/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir
Groupe d'intérêt scientifique Démocratie et participation	participation-et-democratie.fr

IFORE – formations, conférences sur l'intelligence collective	ifore.developpement-durable.gouv.fr
Ifrée (Institut de Formation et de recherche en éducation à l'environnement) – ressources, formations	ifree.asso.fr
Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC) – ressources, événements	i-cpc.org
IR-DSU	irdsu.net
Ministère de la Transition écologique et solidaire	ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/cadre-participation-du-public
lien vers la Charte de la Participation	ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public
Publication (Théma) L'action citoyenne, accélératrice de transition vers des modes de vie plus durables, Avril 2019	ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L%27action%20citoyenne%20-%20Acc%C3%A9l%C3%A9ratrice%20de%20transitions%20vers%20des%20modes%20de%20vie%20plus%20durables.pdf
Observatoire européen de la participation citoyenne	participation-citoyenne.eu/fr/page/observatoire-de-la-participation-citoyenne
Portail de la transformation de l'action publique (boîte à outils)	modernisation.gouv.fr/etudes-et-referentiels/publications/la-boite-a-outils-des-demarches-de-participation-des-citoyens
Université du Nous – ressources, formations	universite-du-nous.org/

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie**

12 Cours Louis Lumière
CS 7002794307 Vincennes Cedex
Tél : 01 87 36 45 00
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

AREC Île-de-France, département énergie climat de l'IAU Île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 79 89
www.arec-idf.fr

Crédits photos

© freepik (couverture), Photothèque de SQY (cf. Villepreux),
Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris (cf. Petite Ceinture parisienne)

Ligne éditoriale et conception graphique

www.kazoar.fr

Impression

Imprimerie MM

Document imprimé sur un papier 100 % recyclé - Juin 2019



